

Première phase du projet de phosphate intégré
**Les Italiens
et les Chinois sollicités**

PAGE 6



**L'ÉCHO DES
RÉSEAUX SOCIAUX**
**SLIMANI INVITÉ
PAR DJ SNAKE**

PAGE 15



CRÉSUS
QUOTIDIEN

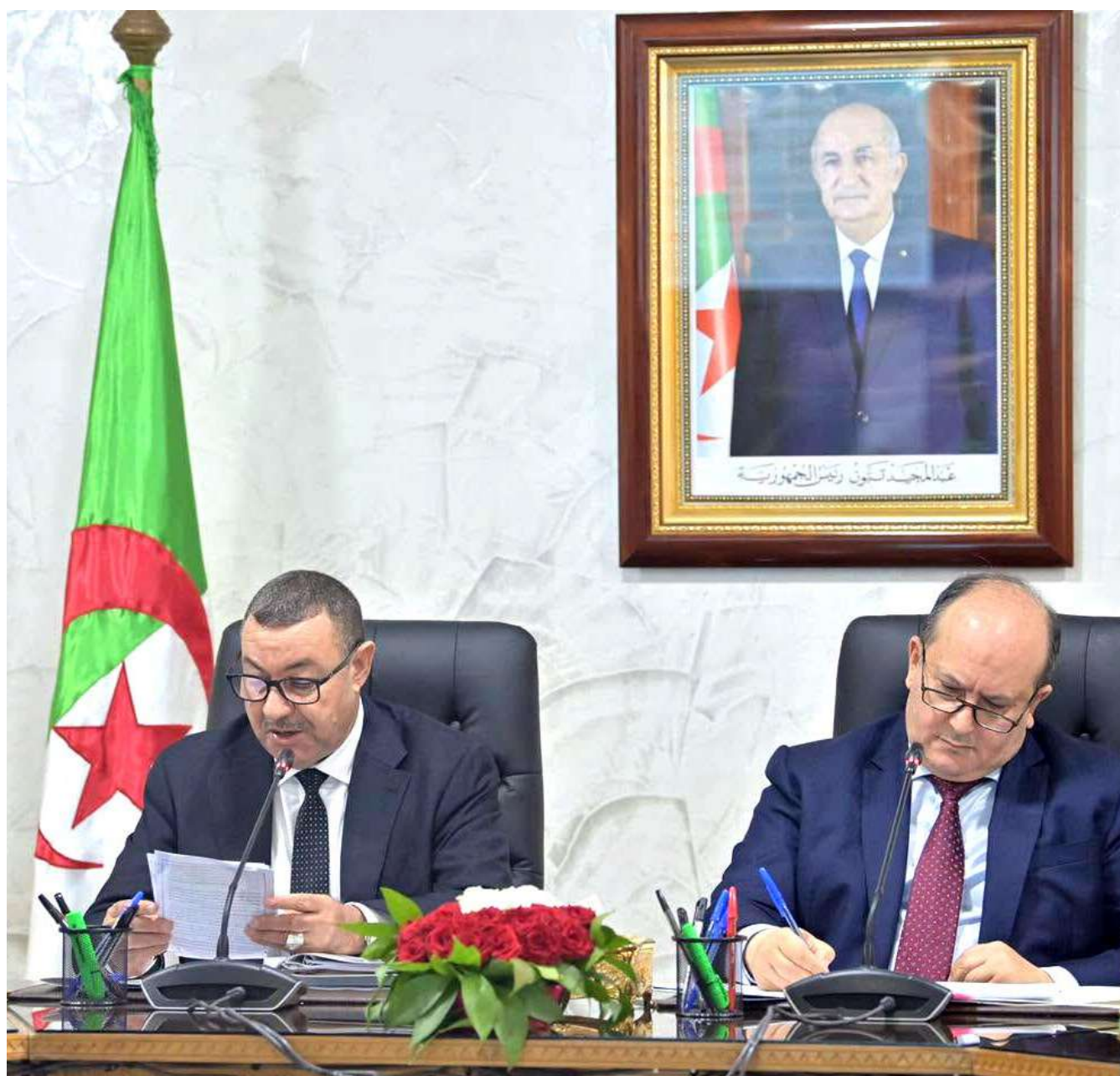
www.cresus.dz

In medio stat virtus

PRÉPARATIFS DE LA RENTRÉE SOCIALE

Les walis en ordre de marche

PAGE 3



Le Premier ministre a insisté sur «la nécessité d'œuvrer à garantir un approvisionnement régulier du marché national en quantités suffisantes de produits de large consommation et de suivre l'avancement des travaux de réalisation des structures pédagogiques et des infrastructures concernées par la rentrée scolaire et universitaire».

**Entretien du réseau routier
Un enjeu majeur pour la sécurité des usagers**

PAGE 5

**Dilapidation de 11 milliards de centimes au port d'Alger
L'AFFAIRE BIENTÔT EXAMINÉE**

PAGE 9

Investissement
**Le foncier touristique
passé à la loupe**

PAGE 7



Diplomatie
parlementaire
**UN LEVIER
D'INFLUENCE**

PAGE 2

Equipe nationale
**Paulo Bento,
la nouvelle piste
de la FAF**

PAGE 13



Diplomatie parlementaire UN LEVIER D'INFLUENCE

La diplomatie parlementaire vient compléter l'action diplomatique officielle en ouvrant des espaces de dialogue et de coopération fondés sur les échanges entre représentants élus.

La présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mme Khalida Boufedech, a présidé, mardi, une réunion consacrée à la représentation de l'institution parlementaire algérienne au sein des instances parlementaires régionales et internationales, ainsi qu'à la désignation des membres des groupes d'amitié parlementaires, indique un communiqué de la Chambre basse du Parlement. L'ordre du jour a porté sur «la finalisation des dispositions relatives à la désignation des représentants de l'APN au sein des différents instances parlementaires régionales et internationales et des groupes d'amitié parlementaires».

Cette démarche revêt une importance particulière au regard du rôle croissant de la diplomatie parlementaire dans l'action extérieure de l'Algérie. La présence des parlementaires algériens dans les organisations et les assemblées parlementaires constitue, en effet, un levier supplémentaire pour défendre les positions nationales, développer les relations avec les parlements étrangers et contribuer aux débats portant sur les grandes questions régionales et internationales.

UN INSTRUMENT AU SERVICE DU RAYONNEMENT DE L'ALGÉRIE

La diplomatie parlementaire vient compléter l'action diplomatique officielle en ouvrant des espaces de dialogue et de coopération fondés sur les échanges entre représentants élus. Elle permet notamment de tisser des liens durables avec les parlements partenaires, de rapprocher les points de vue et de promouvoir les positions de l'Algérie sur les questions qui touchent à la paix, à la sécurité, au développement et à la coopération internationale. Pour l'Algérie, cet instrument revêt une dimension particulière compte tenu de son rôle historique dans le règlement pacifique des crises, de son attachement au respect de la souveraineté des Etats et de sa position en faveur du dialogue et de la non-ingérence. À travers une participation active aux diffé-



rentes instances parlementaires régionales et internationales, l'APN peut ainsi contribuer à renforcer la visibilité et la crédibilité de l'Algérie dans les espaces multilatéraux et à faire valoir ses priorités sur les grandes questions de l'heure.

LA SÉCURITÉ RÉGIONALE, UNE RESPONSABILITÉ ASSUMÉE

Dans son allocution, Mme Boufedech a également salué les efforts de l'Armée nationale populaire (ANP) ayant permis la réception du ressortissant allemand qui se trouvait au Niger, où il avait été enlevé par un groupe criminel armé, avant sa remise aux autorités de son pays. Elle a estimé que cette opération illustre «le rôle central dont s'acquitte l'Algérie, en tant que force de stabilité et pilier essentiel de la sécurité et de la paix dans son environnement régional». Cet exploit témoigne, selon elle, de la capacité des institutions de l'Etat algérien à faire face avec compétence et responsabilité à des situations sécuritaires et humanitaires complexes. Il traduit égale-

ment la préparation et la vigilance permanentes de l'institution militaire face aux menaces liées notamment au terrorisme et au crime organisé.

COMPLÉMENTARITÉ

Pour la présidente de l'APN, l'action des différentes institutions de l'Etat participe à renforcer la position de l'Algérie et à conforter son rôle de partenaire responsable et fiable aux niveaux régional et international. «La force de la diplomatie algérienne, outre sa présence active sur les questions régionales et internationales, repose sur la complémentarité des institutions de l'Etat et les moyens dont elle dispose qui lui permettent de relever les défis, de préserver les intérêts et de protéger les vies», a-t-elle souligné. Cette complémentarité constitue l'un des principaux atouts de l'action extérieure algérienne. La diplomatie parlementaire ne se substitue pas à la diplomatie traditionnelle, mais l'accompagne en multipliant les canaux de dialogue et en consolidant les relations de l'Algérie avec les autres Etats.

LES GROUPES D'AMITIÉ, DES PASSE-RELLES ENTRE LES PEUPLES

Les groupes d'amitié parlementaires occupent, dans cette architecture, une place importante. Ils permettent d'entretenir des contacts réguliers avec les institutions législatives étrangères, de favoriser les échanges d'expériences et de renforcer la compréhension mutuelle. Ils constituent également des passerelles entre les peuples et peuvent contribuer à donner une nouvelle impulsion aux relations bilatérales, en accompagnant les coopérations politiques, économiques, culturelles ou autres. La désignation des représentants de l'APN au sein de ces groupes et des différentes instances parlementaires apparaît ainsi comme un enjeu stratégique pour renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action parlementaire extérieure de l'Algérie.

RENFORCER LA VOIX DE L'ALGÉRIE

Dans un environnement régional et international marqué par des mutations géopolitiques profondes et la multiplication des défis sécuritaires, la consolidation de la diplomatie parlementaire apparaît comme un outil essentiel de l'influence algérienne. Elle permet à l'Algérie de mieux faire connaître ses positions, de défendre ses intérêts et de participer activement à la recherche de solutions collectives aux crises et aux conflits, tout en portant une vision fondée sur le dialogue, le respect de la souveraineté des Etats et le règlement pacifique des différends. En renforçant sa présence au sein des instances parlementaires régionales et internationales, l'Algérie se donne ainsi un moyen supplémentaire de faire entendre sa voix et de consolider son rôle d'acteur responsable dans son environnement régional et sur la scène internationale. Mme Boufedech a enfin réaffirmé sa fierté à l'égard de l'exploit réalisé par les institutions algériennes, y voyant l'expression d'une Algérie qui conjugue fermeté face aux menaces, responsabilité dans le traitement des questions humanitaires et engagement en faveur de la paix et de la sécurité.

R. N.

AZOUZ NASRI LORS DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU POLISARIO ET DE LA RASD :

«L'Algérie est fière de se tenir aux côtés du peuple sahraoui»

Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, a réitéré, mardi, le soutien indéfectible de l'Algérie au droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, estimant que la résistance du peuple sahraoui «méritait la considération de la communauté internationale, ainsi qu'un vaste élan de solidarité». Dans une allocution lue en son nom par le membre du Conseil de la nation, Ayache Djebablia, à l'ouverture de la 14e édition de l'Université d'été des cadres du Front populaire pour la libération de la Saguia El-Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario) et de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), organisée à Boumerdès, Nasri a réaffirmé que l'Algérie, sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, était fière de se tenir aux côtés du



peuple sahraoui dans son combat pour imposer un règlement juste, qu'il accepte librement et conformément à sa volonté souveraine». Il a également indiqué que la tenue de cette manifestation en Algérie «réflétait sa solidarité pleine et entiè-

re avec le peuple sahraoui en quête d'indépendance et d'édification d'un Etat sahraoui libre, digne et pleinement souverain», et qu'elle revêtait une signification particulière, compte tenu de l'engagement historique de l'Algérie en

faveur des luttes de libération contre le colonialisme, l'occupation et le racisme, et de son opposition continue à toutes les pratiques coloniales. Il a salué, à cet égard, la résistance du peuple sahraoui, ainsi que son attachement à ses droits et revendications, sous l'égide du Front Polisario, son représentant unique et légitime. Il a estimé que cette résistance, qui puise sa force dans la justesse de la cause sahraouie, l'unité et la noblesse des desseins, «mérite la considération de la communauté internationale et exige une vaste mobilisation solidaire internationale» afin de mettre un terme aux pratiques expansionnistes marocaines qui font obstacle au règlement juste du conflit du Sahara occidental. D'autre part, Azouz Nasri a réaffirmé que l'Algérie, forte de son glorieux passé

révolutionnaire jalonné de grandes victoires contre le colonialisme et riche d'un soutien constant et inconditionnel aux mouvements de libération à travers le monde, notamment en Afrique, est fière de se tenir aux côtés du peuple sahraoui dans son combat existentiel. Il a ajouté que la question sahraouie «constitue un axe essentiel des activités de la diplomatie parlementaire algérienne aux niveaux bilatéral, régional et international», soulignant les efforts déployés par le Parlement algérien, par le biais de ses deux chambres, pour «mobiliser la solidarité des parlements en faveur du peuple sahraoui et faire valoir la responsabilité de la communauté internationale de le protéger contre les violations, ainsi que pour défendre ses richesses naturelles».

APS

Préparatifs de la rentrée sociale Les walis en ordre de marche

Le Premier ministre a insisté sur «la nécessité d'œuvrer à garantir un approvisionnement régulier du marché national en quantités suffisantes de produits de large consommation et de suivre l'avancement des travaux de réalisation des structures pédagogiques et des infrastructures concernées par la rentrée scolaire et universitaire».

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion en visioconférence avec les walis, consacrée aux préparatifs de la prochaine rentrée sociale et scolaire. Cette réunion, tenue en présence du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché, s'inscrit dans le cadre des orientations du président de la République concernant la préparation de la rentrée sociale. Les participants ont notamment examiné la situation générale dans les différentes wilayas ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement de la rentrée 2026-2027. Au cours de la rencontre, des évaluations ont été présentées sur l'état d'avancement des préparatifs dans les différentes régions du pays. Le Premier ministre a insisté sur «la nécessité d'œuvrer à garantir un approvisionnement régulier du marché national en quantités suffisantes de produits de large consommation et de suivre l'avancement des travaux de réalisation des structures pédagogiques et des infrastructures concernées par la rentrée scolaire et universitaire».

LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES AU CENTRE DU SUIVI

Les walis ont été appelés à suivre directement l'avancement des travaux de réalisation et d'équipement des établissements pédagogiques et des infrastructures d'accompagnement programmés pour la rentrée. Les opérations de réhabilitation et de maintenance des établissements existants font également partie des priorités. Les instructions portent, par ailleurs, sur la préparation du transport scolaire et universitaire et la disponibilité des manuels scolaires et des fournitures nécessaires à la rentrée. À travers les différentes wilayas, les autorités locales poursuivent, à cet effet, les visites de terrain dans les établissements scolaires. Ces opérations



permettent notamment d'évaluer l'état des infrastructures, d'identifier les besoins et de coordonner leur prise en charge avec les services concernés. Des réunions de coordination sont également organisées afin de suivre les projets en cours, recenser les éventuelles insuffisances et fixer les priorités d'intervention. Les responsables locaux sont invités à respecter les délais de réalisation et les normes de qualité afin de permettre la mise en service des nouvelles infrastructures au début de l'année scolaire.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

La prise en charge scolaire des enfants à besoins spécifiques a également été abordée lors de la réunion. Le Premier ministre a demandé une évaluation des besoins nécessaires à la scolarisation de cette catégorie d'enfants et a donné des instructions pour le lancement d'une campagne de dépistage précoce des signes de l'autisme dans les établissements éducatifs. Cette opération doit permettre d'identifier les situations nécessitant un accompagnement sanitaire et scolaire

spécifique. Le gouvernement prévoit également l'ouverture de nouvelles classes spécialisées dans les différents cycles d'enseignement.

FOURNITURES SCOLAIRES : DISPONIBILITÉ ET PRIX SUIVIS

La disponibilité des fournitures scolaires constitue un autre volet des préparatifs de la rentrée. Les autorités souhaitent assurer leur présence en quantités suffisantes sur le marché national et à des prix accessibles. Depuis plusieurs mois, les départements ministériels chargés du commerce intérieur et du commerce extérieur travaillent avec les acteurs économiques concernés à l'organisation des importations de fournitures scolaires et de bureau. Des dizaines d'autorisations d'importation ont ainsi été accordées à des opérateurs du secteur après examen de leurs dossiers. Les premières cargaisons ont commencé à être réceptionnées dans plusieurs ports du pays avant leur acheminement vers les lieux de stockage et les réseaux de distribution. La démarche vise à compléter l'offre nationale et à répondre à la demande attendue à l'approche de la rentrée

.Production nationale au service du citoyen
Le dispositif repose également sur le développement de la production locale. Selon Hadj Tahar Boulouar, président de l'Association nationale des commerçants et artisans algériens, la production nationale de fournitures scolaires a progressé au cours des dernières années, avec l'arrivée de nouveaux opérateurs et une amélioration de la qualité des produits. Il estime, toutefois, que la production locale ne couvre pas encore l'ensemble des besoins du marché, ce qui maintient une place pour les importations. Le responsable souligne également que les producteurs commencent généralement à préparer les volumes destinés à la rentrée plusieurs mois à l'avance, tandis que les importateurs anticipent leurs commandes en fonction des besoins prévus. Des stocks constitués par les producteurs, les grossistes et les distributeurs viennent, par ailleurs, compléter les approvisionnements destinés à la période de rentrée.

COORDINATION AUTOUR DES OPÉRATIONS D'IMPORTATION

Les réunions engagées depuis le printemps entre les différents acteurs concernés ont notamment porté sur l'évaluation des besoins du marché et l'organisation des opérations d'importation. Une attention particulière est accordée aux produits pour lesquels la production nationale dispose de capacités importantes, dans le but de maintenir un équilibre entre l'offre locale et les importations. Certains opérateurs ont également signalé des contraintes administratives liées notamment aux procédures de domiciliation bancaire et à la complétude des dossiers. Des mesures ont été prises afin de faciliter le traitement de ces opérations et d'assurer la continuité des approvisionnements. Les autorités suivent également l'acheminement des marchandises et leur distribution à travers les différentes wilayas.

I. Kherrmane

APRÈS UNE PAUSE ESTIVALE TRÈS CHAUDE Pour une rentrée sans anicroches

Pour cette rentrée sociale 2026 en Algérie, les attentes principales se concentrent sur la préservation du pouvoir d'achat, la régulation des prix des produits de large consommation, la disponibilité des fournitures scolaires ainsi que le suivi des mesures d'accompagnement salarial et de protection des couches les plus vulnérables.

Après une pause estivale bien méritée, il est temps de se préparer à reprendre le chemin du travail, de l'école et des responsabilités quotidiennes. En Algérie comme partout ailleurs, ces deux derniers mois, en plus des dégâts liés au dérèglement climatique (sécheresse, canicule et incendies), la grosse préoccupation demeure sans nul doute les conditions climatiques qui génèrent stress et anxiété. La rentrée est aussi un défi pour les mères : gérer la reprise de l'école pour les enfants et son propre retour au travail. Cette année, la rentrée sociale semble se dérouler sans anicroches avec la volonté des pouvoirs publics de préparer la période de la rentrée (scolaire, universitaire et professionnelle) de manière fluide, en anticipant les tensions et en assurant la livraison des infrastructures nécessaires pour éviter tout conflit ou blocage. Cela suppose un



suivi de la livraison des nouvelles écoles et structures d'accueil, un contrôle des prix et approvisionnement des marchés, pour limiter l'impact de l'inflation, et une implication des autorités locales et des différents départements ministériels pour lever les obstacles logistiques. L'enjeu pour réussir cette rentrée sociale est de garantir la stabilité et la continuité des services publics, de répondre aux attentes

des citoyens en matière de pouvoir d'achat et de conditions d'accueil et enfin de prévenir les mouvements de contestation ou les perturbations dans les secteurs clés comme l'éducation et les transports. Rappelons, en outre, que le calendrier de la rentrée scolaire a été réaménagé. Initialement prévue le 6 septembre pour les élèves, la reprise des cours est désormais fixée au 21 septembre. L'Union nationale

des parents d'élèves (UNPE) a salué la décision de ce réaménagement, estimant dans un communiqué que le «report constitue une mesure adaptée aux particularités climatiques et géographiques de l'Algérie, notamment dans les wilayas du Sud et de l'intérieur du pays». Pour l'UNPE, ce nouveau calendrier «permet également de mieux tenir compte des réalités propres aux différentes régions du pays», alors que «les températures peuvent rester particulièrement élevées au début du mois de septembre dans plusieurs wilayas». La question climatique avait déjà été soulevée par plusieurs organisations représentatives, qui avaient appelé à revoir les dates initialement arrêtées. Les fortes chaleurs persistantes dans certaines régions, notamment dans le Sud, avaient suscité des préoccupations concernant les conditions dans lesquelles les élèves auraient dû reprendre les cours. Cette décision a également été favorablement accueillie par les représentants des travailleurs de l'éducation. La rentrée sociale implique également les partenaires sociaux et syndicaux pour préserver la stabilité et consolider les acquis socio-économiques des travailleurs.

H. A.

COOPÉRATION SANITAIRE

Le Kenya veut bénéficier de l'expertise algérienne

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudene, a reçu l'ambassadeur de la République du Kenya auprès de l'Algérie, Kaluma Timothy Mcharo, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer et d'élargir la coopération bilatérale dans le domaine de la santé, a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, tenue mardi au siège du ministère, en présence de cadres de l'administration centrale, le ministre a présenté un exposé sur le système de santé en Algérie, ainsi que les principes sur lesquels il repose, notamment la gratuité des soins, la promotion et le renforcement de la prévention, étant un «pilier essentiel» du système de santé, outre le développement de la santé de proximité et le rapprochement des services de santé du citoyen, précise le communiqué. Aït- Messaoudene a également évoqué le rôle de la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) dans l'approvisionnement en médicaments et en dispositifs médicaux des différentes structures de santé, ainsi que le rôle de l'Institut Pasteur d'Algérie, en tant

qu'«institution de référence au niveau africain», ajoute la même source. Les entretiens ont aussi porté sur les domaines de la médecine nucléaire, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine médical, la numérisation des services de santé, ainsi que le système de contractualisation et les mécanismes d'amélioration des performances du système de santé, selon la même source. Dans ce cadre, l'ambassadeur de la République du Kenya a fait part de «l'intérêt de son pays à renforcer la coopération avec l'Algérie, notamment dans le domaine de l'oncologie, et à tirer profit de l'expertise et de l'expérience algériennes dans ce domaine». Les deux parties sont convenues d'organiser une réunion en visioconférence, avec la participation des services com-



pétents des deux pays afin d'élaborer un programme de travail commun et de définir les domaines prioritaires de coopération, en vue de contribuer à la «concrétisation de projets pratiques et concrets au bénéfice des systèmes de santé des deux pays», conclut le communiqué.

ALGÉRIE-KAZAKHSTAN : NOUVELLES PERSPECTIVES DE PARTENARIAT

Le ministre a, en outre, reçu l'ambassadeur de la République du Kazakhstan en

Algérie, Anuarbek Akhmetov, selon un autre communiqué du ministère.

Cette rencontre, qui s'est tenue au siège du ministère en présence de cadres de l'administration centrale, a été l'occasion d'examiner l'état et les perspectives de la coopération bilatérale entre l'Algérie et le Kazakhstan dans le domaine de la santé, ainsi que d'échanger les points de vue sur les moyens de développer le partenariat entre les deux pays et de renforcer les échanges d'expertises et d'expériences. Dans ce cadre, le ministre a présenté un

exposé sur le système de santé en Algérie, notamment les efforts déployés en matière de prévention et de rapprochement des services de santé du citoyen, ainsi que les avancées enregistrées dans le secteur, particulièrement en matière de modernisation des méthodes de prise en charge sanitaire.

Il a également présenté l'expérience algérienne dans plusieurs domaines, notamment celui de la transplantation d'organes et de la recherche scientifique, mettant en avant le «rôle central» joué par l'Institut Pasteur d'Algérie dans les domaines de la recherche scientifique, du diagnostic de référence et de la surveillance épidémiologique, ainsi que dans le développement des compétences et le renforcement de la coopération scientifique dans le domaine de la santé, contribuant ainsi au renforcement du système national de santé. De son côté, l'ambassadeur de la République du Kazakhstan a présenté l'expérience de son pays dans le domaine de la transplantation d'organes, notamment les greffes cardiaques, ainsi que les progrès réalisés dans la lutte contre le cancer.

À cette occasion, les deux parties ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leurs efforts conjoints en vue de développer la coopération sanitaire algéro-kazakhstanaise et d'identifier des domaines prioritaires susceptibles d'ouvrir de nouvelles perspectives de partenariat entre les établissements et organismes de santé des deux pays, conclut le communiqué.

R. N.

AFFAIRE DE LA FILLETTE INSULTÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'auteur condamné à 2 ans de prison

Le tribunal de Boufarik dans la wilaya de Blida a rendu, hier, son verdict dans l'affaire de l'influenceur Anouar Sayoud, qui a tenu des propos insultants envers une fillette de 8 ans. Il a été condamné à deux ans de prison, dont un avec sursis, et à une amende de 200.000 DA, avec l'obligation de verser un dinar symbolique à l'instance nationale de protection de l'enfance. Lors de son procès qui s'est tenu la semaine dernière, le procureur de la République a requis trois ans de prison ferme et une amende de 300.000 DA. Anouar Sayoud a été, pour rappel, arrêté à la suite de la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux où il tenait un discours moralisateur à l'égard d'une fillette de 8 ans en raison de sa tenue vestimentaire, allant jusqu'à la qualifier de «prostituée». Ses propos ont suscité une vive polémique sur les réseaux sociaux. Certains l'ont défendu comme l'ancien président du MSP Abderrazak Makri, et d'autres ont exprimé leur indignation, tout en condamnant son acte. Dans un communiqué diffusé lundi 3 août dernier, le parquet de la République près le tribunal de Boufarik a indiqué que Anouar Sayoud est poursuivi pour «des infractions flagrantes de discrimination et d'atteinte à la vie privée de l'enfant par des publications susceptibles de lui nuire», et ce, conformément aux articles 2 et 31 de la loi relative à la prévention et à la lutte contre la discrimination et les discours de haine, et à l'article 140 de la loi relative à la protection de l'enfant.

NUMÉRISATION

Le ministère des sports s'y met

Le ministère des Sports poursuit ses efforts en matière de transformation numérique à travers l'intégration de ses plateformes digitales dans la plateforme nationale des services numériques, en s'appuyant sur l'identité numérique unifiée, a indiqué le ministère dans un communiqué. Cette démarche constitue une nouvelle étape dans le processus de transformation numérique engagé par le ministère et traduit les avancées réalisées dans la numérisation des services publics et la simplification des procédures, en vue d'offrir aux citoyens des services numériques plus accessibles, sécurisés et efficaces. Dans ce cadre, les citoyens disposant de l'iden-

tité numérique nationale délivrée par le Haut-Commissariat à la numérisation (HCN) peuvent, désormais, accéder à la plateforme Wadhifat et bénéficier de ses services sans avoir à créer un compte ou à effectuer au préalable des procédures d'inscription. L'identification de l'utilisateur s'effectue ainsi de manière numérique et sécurisée, grâce à son identité numérique unifiée, précise la même source. Cette intégration devrait notamment contribuer à simplifier les procédures d'inscription et d'accès aux services numériques, à réduire les démarches et les documents requis, ainsi qu'à renforcer la sécurité et la protection des données et de l'identité

numérique des utilisateurs. Elle vise également à assurer une expérience numérique unifiée et fluide pour le citoyen et à soutenir le processus de transformation numérique et de numérisation de l'administration publique dans le secteur des sports. La plateforme nationale des services numériques est, pour rappel, le portail officiel des services numériques lancé par le gouvernement. Elle permet aux citoyens d'accéder à divers services administratifs en ligne, simplifiant ainsi les démarches sans avoir à se déplacer physiquement dans les administrations. La plateforme regroupe les services de plusieurs ministères et organismes publics, offrant une interface unique

pour faciliter l'accès aux services. Elle inclut également une application mobile qui permet aux utilisateurs de télécharger des documents et de suivre l'état de leurs demandes. Le portail vise à moderniser l'administration publique et à réduire la dépendance aux documents papier. En juillet dernier, le Haut-Commissariat à la numérisation a indiqué, dans un communiqué, que le seul lien officiel du portail national des services numériques Dzair Digital Services est dzds.dz. Dans ce cadre, le Haut-Commissariat a appelé l'ensemble des utilisateurs à «vérifier l'adresse du site afin d'éviter toute confusion ou de tomber sur des sites non officiels».

R. N.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

Un enjeu majeur pour la sécurité des usagers

L'entretien régulier des infrastructures routières ne se limite pas à améliorer le confort des automobilistes. Il représente avant tout un enjeu de sécurité routière.

Les walis et les autorités locales poursuivent leurs sorties de terrain à travers les différentes wilayas du pays afin d'évaluer l'état du réseau routier et de suivre de près les opérations d'aménagement, d'entretien et de réhabilitation, conformément aux orientations du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud. Cette démarche s'inscrit, selon un communiqué du ministère, dans une approche visant à améliorer la qualité des services publics, mais également à faire de l'entretien du réseau routier un véritable outil de prévention des accidents de la circulation. L'état des routes, leur praticabilité et la conformité des équipements qui les accompagnent constituent, en effet, des facteurs déterminants pour garantir des déplacements plus sûrs et réduire les risques auxquels sont exposés quotidiennement les usagers. L'entretien régulier des infrastructures routières ne se limite pas à améliorer le confort des automobilistes. Il représente avant tout un enjeu de sécurité routière. Une chaussée dégradée, un revêtement détérioré, un ouvrage d'art présentant des insuffisances ou encore un aménagement inadapté peuvent compliquer la circulation et



accroître les risques d'accidents. Les sorties effectuées par les responsables locaux permettent ainsi d'identifier les insuffisances, d'évaluer les besoins d'intervention et d'accélérer, lorsque cela est nécessaire, les opérations de réhabilitation. L'objectif est de disposer d'un réseau routier mieux entretenu, plus praticable et offrant des conditions de circulation adaptées aux différents usagers.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX AXES LES PLUS FRÉQUENTÉS

Selon le ministère, les opérations de contrôle concernent notamment les routes nationales ainsi que les chemins de wilaya et communaux. Les responsables locaux procèdent également à l'évaluation de l'avancement des

travaux liés aux ouvrages d'art, au suivi des opérations de revêtement et de réhabilitation et à l'examen des points connaissant des difficultés de circulation. Ces interventions permettent d'améliorer progressivement la qualité du réseau et de traiter les zones susceptibles de perturber la circulation. Elles contribuent également à prévenir la dégradation des infrastructures et à éviter que des problèmes ponctuels ne se transforment en risques plus importants pour les usagers.

LES RALENTISSEURS ANARCHIQUES DANS LE VISEUR

La sécurité routière passe également par la conformité des équipements implantés sur les routes. Dans ce cadre, les opérations d'enlèvement des ralentis-

seurs anarchiques ou ne répondant pas aux normes techniques se poursuivent à travers les différentes wilayas. Lorsque cela s'avère nécessaire, ces dispositifs sont remplacés par des ralentisseurs conformes à la réglementation en vigueur. L'objectif est de garantir un meilleur équilibre entre la nécessité de réduire la vitesse des véhicules dans les zones sensibles et celle d'assurer une circulation fluide et sécurisée. La multiplication d'aménagements non conformes peut, en effet, constituer un facteur de danger, notamment lorsqu'ils sont implantés sans respecter les normes techniques ou sans tenir compte des caractéristiques de la voie. Leur traitement participe donc directement à l'amélioration des conditions de sécurité sur le réseau routier.

FLUIDIFIER LA CIRCULATION ET DÉSENCLAVER LES ZONES ISOLÉES

Au-delà de la sécurité, les opérations d'entretien et de réhabilitation contribuent directement à améliorer la mobilité des citoyens. Un réseau routier en bon état facilite les déplacements quotidiens, réduit les difficultés de circulation et améliore la desserte des différentes localités.

Le communiqué souligne ainsi que ces opérations s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à «renforcer le réseau routier, à améliorer sa praticabilité, à assurer la fluidité de la circulation et à désenclaver les zones isolées». L'amélioration de la praticabilité des routes permet également de soutenir l'activité économique locale en facilitant le transport des personnes et des marchandises et en rapprochant les différentes régions des principaux pôles économiques et de services.

UNE POLITIQUE PRÉVENTIVE AU SERVICE DES USAGERS

À travers ces opérations de suivi et d'entretien, les pouvoirs publics entendent renforcer la qualité du réseau routier tout en privilégiant une approche préventive de la sécurité routière. Anticiper les dégradations, corriger les insuffisances et assurer la conformité des aménagements sont autant d'actions susceptibles de réduire les risques et d'améliorer durablement les conditions de circulation. L'entretien du réseau routier apparaît ainsi comme un maillon essentiel de toute politique de sécurité routière. **R. N.**

JEUNESSE

La stratégie algérienne saluée par l'UA

L'ambassadrice de l'Union africaine (UA) pour la jeunesse et la paix en Afrique du Nord, Hasnaa Tammam, a salué l'adoption par l'Algérie d'une stratégie nationale de la jeunesse, considérant cette démarche comme l'une des principales avancées réalisées dans la mise en œuvre de l'Agenda Jeunesse, paix et sécurité au niveau de la région.

Cette déclaration a été faite lors de l'ouverture des travaux du cinquième dialogue continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité, tenu dans la capitale burundaise, Bujumbura, du 10 au 12 août, en présence du président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye, en sa qualité de président de l'Union africaine et champion de l'Union africaine pour la jeunesse, la paix et la sécurité. Mme Tammam a précisé que l'Algérie, à l'instar de l'Égypte, de la Libye et de la Mauritanie, avait adopté une stratégie nationale de la jeunesse, soulignant que cela offre une opportunité de «renforcer l'intégration des dimensions de la paix et de la sécurité dans les politiques et stratégies nationales destinées aux jeunes». Elle a également évoqué, dans ce contexte, la troisième édition du Forum de la diplomatie de



la jeunesse, tenue à Oran le 7 février dernier et organisée par le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la qualifiant de l'une des plateformes régionales ayant placé les jeunes «au cœur des débats liés à la paix, à la sécurité et au développement». En conclusion de son intervention, Mme Tammam a insisté sur «la nécessité de renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes et d'intensifier les efforts de sensibilisation et de plaidoyer afin de garantir la traduction de l'Agenda Jeunesse, paix et sécurité en actions concrètes et en résultats tangibles», mettant en avant «l'importance

du rôle des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux dans la consolidation de cet Agenda au niveau de l'Afrique du Nord». Le dialogue continental vise à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des agendas «Jeunesse, paix et sécurité» et «Femmes, paix et sécurité», ainsi qu'à renforcer l'intégration et les échanges intergénérationnels. Il vise également à examiner les évolutions en matière de paix et de sécurité en Afrique, en mettant l'accent sur les risques liés au climat et à l'eau. Le dialogue examine, en outre, le lien entre l'eau, les conflits et la consolidation de la paix, ainsi que les opportunités liées à l'institutionnalisation du rôle des jeunes et des femmes dans la gouvernance des ressources et les processus de paix. Il porte également sur le renforcement des modèles de leadership inclusif, le renforcement des partenariats et des mécanismes de coordination aux niveaux continental, régional et national, ainsi que sur l'élaboration de recommandations visant à soutenir la mise en œuvre des agendas «Jeunesse, paix et sécurité», «Femmes, paix et sécurité» et de la sécurité climatique.

ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Baddari préside une réunion de coordination



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a présidé, mardi, à Alger, une réunion de coordination consacrée à l'état de préparation des établissements des œuvres universitaires en prévision de la prochaine rentrée universitaire, a indiqué un communiqué du ministère. La réunion s'est déroulée en présence de cadres du ministère, du chargé de la gestion de la direction générale de l'Office national des œuvres universitaires (ONOU), ainsi que des directeurs des œuvres universitaires de la ville universitaire d'Alger et du responsable de la numérisation au niveau de l'Office, selon la même source.

GARANTIES ACCORDÉES PAR LA CGCI AUX PME Une hausse de 6 milliards de dinars

Au cours de l'exercice 2025, la CGCI-PME a garanti 671 opérations de crédits d'investissement, contre 561 opérations en 2024, soit une hausse de 20% en nombre de dossiers et de 15% en valeur.

Les garanties accordées par la Caisse de garantie des crédits d'investissements pour les PME (CGCI-PME) ont nettement augmenté durant l'année 2025, atteignant 41 milliards de dinars (mds DA) contre 35 mds de dinars au cours de l'exercice précédent, a-t-on appris de cet organisme d'accompagnement. Au cours de l'exercice 2025, la CGCI-PME a garanti 671 opérations de crédits d'investissement, contre 561 opérations en 2024, soit une hausse de 20% en nombre de dossiers et de 15% en valeur, précise un bilan transmis à l'APS. Depuis sa création en 2006 et jusqu'au 31 décembre 2025, la Caisse a accompagné plus de 6.000 projets d'investissement, pour un montant cumulé de plus de 279 mds de dinars de crédits garantis, réaffirmant ainsi son rôle d'«acteur majeur» dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, lit-on dans le document.

PRÉDOMINANCE DU SECTEUR INDUSTRIEL

Le même bilan indique que la répartition des crédits garantis par secteur d'activité en 2025 fait ressortir une prédominance du secteur industriel, qui représente 41% des montants garantis, suivi du BTPH avec 22%, des services avec 13% et du transport avec 12%. La santé représente 10% des montants garantis, tandis que le tourisme totalise 2%, puis les professions



libérales. Si la garantie des crédits destinés à la création d'entreprises constitue la vocation première de la CGCI, les projets de développement et d'extension d'entreprise continuent de dominer son activité de garantie. Ils représentent 73% des dossiers de PME et 52% des dossiers relevant de la garantie déléguée pour les très petites

entreprises (TPE). Cette répartition traduit la volonté des entreprises d'investir dans leur croissance, de renforcer leur compétitivité et de contribuer à la création de richesse, tout en confirmant la capacité de la CGCI à accompagner les entreprises tout au long de leur cycle de vie, de la création au développement, souligne la Caisse.

AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE RECOUVREMENT

Au titre de l'exercice précédent, l'organisme a accordé 2,1 mds DA d'indemnités, correspondant à un taux de sinistralité de 19% en nombre et 13% en valeur. Le montant cumulé des décaissements depuis la création de la Caisse atteint désormais 10,7 mds DA. Parallèlement, les actions de sensibilisation menées auprès des banques partenaires ont permis d'améliorer les performances de recouvrement. Les montants récupérés en 2025 ont atteint 523 millions DA, contre 154 millions DA en 2024, soit une progression remarquable de 240%. Le directeur général de la CGCI-PME, Samir Medjkane, a souligné que ces résultats confirment l'engagement de l'organisme «à accompagner les établissements financiers, à faciliter l'accès des PME au crédit bancaire et à soutenir durablement la dynamique d'investissement créatrice de richesse et d'emplois en Algérie». La Caisse, sous tutelle du ministère des Finances, assimilée à une garantie d'Etat, est spécialisée dans la garantie des crédits d'investissement accordés par les banques aux PME. Acteur du dispositif national d'accompagnement des PME, elle contribue à renforcer l'accès au financement, à partager le risque bancaire et à favoriser la réalisation de projets créateurs de valeur pour l'économie nationale.

R. N./APS

FABRICATION LOCALE D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES Accords entre Sonelgaz et General Electric Algeria Turbines

Le groupe Sonelgaz a annoncé, hier, dans un communiqué, la signature de deux accords entre la Société algérienne des industries électriques et gazières (SAIEG) et General Electric Algeria Turbines (GEAT), visant à renforcer la fabrication locale de structures métalliques, d'armoires et de compteurs électriques, tout en soutenant l'intégration industrielle nationale. Ces accords, signés mardi, prévoient la fabrication locale de ces équipements par les

unités de la Société algérienne des industries électriques et gazières, indique le communiqué, précisant que les structures métalliques seront produites par l'unité de Rouïba, les armoires électriques par celle d'Oran et les compteurs électriques seront fabriqués par l'unité d'El Eulma, dans le cadre d'une démarche visant à développer les capacités de sous-traitance locale et à renforcer l'intégration industrielle entre les filiales du groupe, précise le communi-

qué. La société GEAT utilisera ces équipements dans le cadre de son projet de fabrication d'équipements destinés au développement du réseau de transport d'électricité relevant de Sonelgaz-Transport électricité et opérateur système (STOS), ajoute la même source. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du ministère de l'Energie et des Energies renouvelables et du groupe Sonelgaz visant à développer l'industrie

nationale et à accroître les capacités de production locales, en vue de renforcer le taux d'intégration nationale, de réduire la dépendance aux importations et de rationaliser les dépenses en devises. Les deux accords interviennent à l'issue des opérations d'audit et de vérification de la conformité des équipements fabriqués localement aux normes et standards internationaux en vigueur, ce qui permettra de renforcer le recours aux produits

nationaux dans les projets industriels du groupe. Cette opération constitue une étape supplémentaire vers la consolidation de l'intégration industrielle entre les filiales de Sonelgaz, l'élargissement du réseau de sous-traitance locale et le renforcement de la mise en place d'une base industrielle à même de répondre aux besoins du secteur de l'électricité et du gaz et de consolider la souveraineté industrielle de l'Algérie, conclut le communiqué.

PREMIÈRE PHASE DU PROJET DE PHOSPHATE INTÉGRÉ

Sonatrach et l'AFC s'allient aux Italiens et aux Chinois

Le groupe Sonatrach et la Société algérienne des engrais (AFC) ont signé, hier, à Alger, deux contrats d'ingénierie et de construction avec, d'une part, la société italienne Saipem, et, d'autre part, la société chinoise d'ingénierie portuaire CHEC, dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du projet de phosphate intégré. La cérémonie de signature s'est déroulée au siège de la Direction générale de Sonatrach, en présence de membres du gouvernement, du PDG du groupe Sonatrach, Nour Eddine Daoudi, des ambassadeurs d'Italie et de Chine en Algérie, ainsi que des responsables des entreprises signataires. Selon les explications fournies, la première phase de ce projet stratégique prévoit la réalisation de grandes infrastructures industrielles et portuaires, notamment un complexe d'extraction et d'enrichissement du phosphate à Bled El Hadba (wilaya de Tébessa), doté d'une capacité d'extraction de 5,5 millions de tonnes/an et d'une capacité globale de production de phosphate concentré estimée à 3,2 millions de tonnes/an. Cette première phase comprend également la réalisation d'un complexe industriel intégré à Oued Kebril (wilaya de Souk Ahras), destiné à produire 2,4 millions de tonnes d'engrais phosphatés, 570.000 tonnes d'engrais azotés/an et des quantités d'autres produits intermédiaires, ainsi que la réalisation d'infrastructures portuaires à Annaba, permettant de mettre en place un écosystème industriel et logistique intégré, capable d'atteindre les plus hauts niveaux de performance et d'efficacité, a-t-on souligné.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE Bientôt un institut algérien de thérapie cellulaire

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Wassim Kouidri, a présidé, hier, au siège du Centre de recherche, de développement et d'innovation du groupe public Sidal à Alger, une réunion de travail avec les cadres du groupe, consacrée à l'examen de l'état d'avancement des préparatifs liés aux deux projets portant sur la localisation de la production de peptides en Algérie et la création de l'Institut algérien de thérapie par cellules souches, indique un communiqué du ministère. Cette rencontre, organisée dans le cadre du suivi des projets stratégiques visant à développer l'industrie pharmaceutique et à renforcer la souveraineté sanitaire, a constitué «une occasion de faire le point sur les différents

aspects techniques et scientifiques liés aux deux projets et de suivre les dernières préparations en cours en coordination avec les partenaires étrangers, notamment dans les domaines du transfert de savoir-faire et de technologie et du développement des compétences nationales spécialisées», précise la même source. Selon le ministère, un programme de formation spécialisée sera lancé dans les prochains mois au profit d'une sélection de jeunes chercheurs et ingénieurs de Sidal spécialisés dans les biotechnologies. Ce programme vise à leur permettre de maîtriser les technologies modernes liées à la production de peptides, des molécules utilisées dans la fabrication de médicaments. Cette formation

devrait contribuer à la constitution d'un vivier national de compétences spécialisées et au renforcement des capacités de l'Algérie dans ce domaine stratégique. Ces projets revêtent une importance particulière au regard du développement que connaît l'industrie pharmaceutique dans les domaines des biotechnologies et des thérapies avancées, notamment à travers la production de médicaments et de produits biologiques à forte valeur ajoutée, souligne le communiqué. Ils devraient ainsi contribuer au renforcement des capacités de production nationale, au développement de la recherche scientifique et à la réalisation des objectifs de l'Algérie en matière de souveraineté sanitaire.

INVESTISSEMENT

Le foncier touristique passé à la loupe

L'opération d'assainissement permettra de mobiliser les Zones d'expansion touristique (ZET) aménagées et exemptes de contraintes, pour inclure exclusivement les propriétés privées de l'Etat.

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, a présidé mardi une réunion de coordination consacrée à l'assainissement et à la valorisation du foncier touristique dans les wilayas de Jijel, Skikda et Oran, a indiqué un communiqué du ministère. La réunion, tenue au siège du ministère en présence d'un représentant du wali de Jijel, du directeur général de l'Agence nationale du foncier touristique (ANFT), ainsi que des directeurs du tourisme et de l'artisanat des wilayas d'Oran, de Jijel et de Skikda, a été consacrée au suivi du dossier de «l'assainissement du foncier touristique et de son aménagement en vue de soutenir l'investissement touristique dans les wilayas concernées», selon le communiqué. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts du secteur visant à «valoriser le patrimoine foncier et à le mettre à la disposition de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) pour la réalisation de projets d'investissement contribuant au développement du tourisme et au développement local».

MOBILISER LES ZET

Au cours des travaux, Mme Meddahi a affirmé que «l'opération d'assainissement permettra de mobiliser les Zones d'expansion touristique (ZET) aménagées et exemptes de contraintes, pour inclure exclusivement les propriétés privées de l'Etat». Elle a également expliqué que cette



opération permettra de «régulariser la situation des projets publics et privés réalisés à l'intérieur de ces zones», donnant une série d'instructions, notamment «l'élaboration de rapports précis et documentés sur les zones ayant perdu leur vocation touristique, que ce soit en raison de l'extension urbaine, de la réalisation de projets ou de l'affectation de superficies forestières et agricoles, ainsi que le recours à des données actualisées et documentées combinant les Plans d'aménagement touristique (PAT), le plan cadastral et les documents techniques, avec la réalisation régulière de constats sur le terrain».

UN PORTEFEUILLE FONCIER EXEMPT DES CONTRAINTES

Concernant les PAT, Mme Meddahi a appelé à «la nécessité de les finaliser dans les délais impartis», insistant sur «l'assainissement du foncier touristique afin de constituer un portefeuille foncier exempt de contraintes juridiques et techniques, permettant de mettre des assiettes foncières à la disposition des investisseurs, ce qui contribuera à accélérer la réalisation des projets, à créer des emplois et à soutenir le développement local». Elle a également insisté sur «la protection du foncier touristique à travers l'activation du suivi périodique sur le terrain et du contrôle,

avec la notification des services concernés de tout dépassement constaté sur le terrain, ainsi que l'accélération de l'opération de bornage des zones d'expansion touristique, afin de renforcer la protection du foncier touristique en particulier et des ZET en général».

RENFORCER LA COORDINATION SUR LE TERRAIN

Afin d'assurer la réussite de cette stratégie, la ministre a appelé à «renforcer la coordination sur le terrain entre les directions du tourisme, les services des Domaines, la Conservation foncière et les autorités locales, en vue de lever l'ensemble des contraintes et de régulariser les situations en suspens, tout en établissant un bilan périodique étayé par des données chiffrées». A l'issue de la réunion, Mme Meddahi s'est félicitée de la dynamique touristique enregistrée, insistant sur «la nécessité d'intensifier les efforts en vue de développer le tourisme intérieur et d'attirer les familles algériennes, au regard des atouts remarquables dont disposent les différentes wilayas du pays». Elle a également adressé ses vifs remerciements aux walis, aux autorités locales et aux services de sécurité pour «leurs efforts constants dans l'accompagnement des projets touristiques et la création des meilleures conditions pour le confort des estivants, conformément à la vision des pouvoirs publics et aux orientations du secteur».

R. E/APS

PUITS D'EXPLORATION «KAFRA SUD-EST 1», AU NIGER

Un projet prometteur

L'Entreprise nationale de forage (ENAFOR), filiale du groupe Sonatrach, a achevé, en un temps record, les dernières retouches avant le lancement du forage du puits d'exploration «Kafra Sud-Est 1», dans la région d'Agadez (nord du Niger), à quelque 85 km de la frontière sud de l'Algérie. Ce projet d'envergure et prometteur, le premier du genre réalisé par une entreprise algérienne dans le nord du Niger, est le fruit d'un partenariat stratégique auquel les dirigeants des deux pays accordent une importance particulière à sa concrétisation sur le terrain afin de développer le secteur des hydrocarbures et de renforcer la coopération bilatérale dans ce domaine vital. Malgré des conditions climatiques difficiles, un relief difficile et divers défis logistiques, l'ENAFOR a relevé le défi en achevant, dans un délai

record, les équipements de forage dans leur totalité, ainsi que l'atelier de travail et la base-vie dotée de l'ensemble des équipements nécessaires, depuis Hassi Mes-saoud, située à plus de 2000 km, en vue de lancer les opérations de forage dans les délais fixés. Dans ce cadre, le responsable chargé du transport et de l'installation des équipements de forage, Abdelaziz Mahfoud, a indiqué dans une déclaration à l'APS que l'ENAFOR avait achevé les dernières retouches en prévision du lancement de l'opération de forage, qui sera réalisée jusqu'à une profondeur de 3.900 mètres. Il a ajouté que l'ENAFOR dispose d'une grande expérience dans ce domaine et qu'elle avait déjà concrétisé des projets similaires dans le Sultanat d'Oman, tout en se préparant à en lancer d'autres, soulignant l'«importance majeure» de



ce projet au vu des résultats productifs escomptés, compte tenu, a-t-il dit, «des indicateurs positifs dégagés par les études préliminaires». Il a indiqué que l'entreprise procède, à travers ce projet, au transfert de son savoir-faire aux frères nigériens via «le transfert de technologie et la formation

des cadres et des travailleurs du secteur des hydrocarbures dans ce pays frère». Dans ce contexte, le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, avait souligné dans une précédente déclaration, l'importance du projet du gisement pétrolier de «Kafra», précisant que le groupe

Sonatrach opère sur ce champ depuis un certain temps et y a obtenu des résultats «considérables et encourageants». Pour sa part, le ministre du Pétrole de la République du Niger, Hamadou Tini, lors d'une précédente visite en Algérie, s'était félicité de cet important projet pétrolier qui traduit le niveau «inédit et stratégique» des relations entre son pays et l'Algérie, exprimant la gratitude du peuple nigérien quant à l'inauguration de plusieurs grands projets stratégiques ces derniers temps, à l'image du projet de la centrale électrique réalisée dans le cadre d'un don de l'Algérie en faveur du Niger, outre la mise en œuvre des différentes clauses des accords conclus entre les deux pays, notamment ceux signés lors de la réunion de la grande commission mixte tenue à Niamey en mars dernier.

FACE AU DÉSACCORD ENTRE L'IRAN ET LES ETATS-UNIS

Le pétrole avance

Les prix du pétrole ont terminé en hausse mardi, poussés par la perspective d'un blocage durable du détroit d'Ormuz, alors que Washington et Téhéran formulent des exigences incompatibles pour mettre fin au conflit. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en octobre, a progressé de 1,36% à 88,91 dollars, après avoir dépassé la barre des 90 dollars plus tôt dans la séance. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate,

pour livraison en septembre, a avancé de 1,30% à 83,20 dollars. «L'espoir de voir le détroit d'Ormuz rouvrir prochainement s'amenuise, les Etats-Unis ayant durci leur position en imposant à l'Iran des conditions de négociation qui font obstacle à tout accord», résume Elias Haddad, analyste de Brown Brothers Harriman. «Dans l'état actuel des choses, on a l'impression que les deux parties ont encore du chemin à parcourir pour rétablir la situation dans le

détroit d'Ormuz (...) à supposer que cela soit même possible», estime David Morrison, de Trade Nation. Près d'un cinquième des hydrocarbures mondiaux transite en temps normal par ce goulet d'étranglement stratégique. Le pétrole a toutefois montré des signes d'hésitation en séance alors «que le ministre pakistanais de la Défense a déclaré aux journalistes que les Etats-Unis et l'Iran étaient +proches d'un certain arrangement+», commente Neil Wilson, de

Saxo UK. «Le schéma se répète sans cesse: un enthousiasme initial lorsque les négociations semblent prometteuses, puis cet optimisme s'évapore tout aussi rapidement», quand aucun progrès n'est constaté, affirment les analystes d'ING. Autre élément à même de crispier les opérateurs : un navire a été ciblé près du détroit de Bab el-Mandeb mardi au large des côtes sud du Yémen, dans de nouvelles frappes attribuées aux Houthis pro-iraniens.

DILAPIDATION DE 11 MILLIARDS DE CENTIMES AU PORT D’ALGER

L’affaire bientôt examinée après cassation

L’affaire de la dilapidation présumée de plus de 11 milliards de centimes au port d’Alger connaîtra prochainement un nouveau développement judiciaire.

Par Redouane Hannachi

Les juges de la chambre pénale de la cour d’appel d’Alger doivent en effet examiner cette affaire après la décision de la Cour suprême d’accepter les pourvois en cassation introduits par les différentes parties, dont le procureur général. Cette nouvelle étape intervient après plusieurs années de procédure dans un dossier impliquant d’anciens responsables du port d’Alger ainsi que le gérant d’une société privée.

DES CONDAMNATIONS PRONONCÉES EN 2019

Pour rappel, le président du pôle judiciaire du tribunal d’Alger avait prononcé, en 2019, plusieurs condamnations à trois ans de prison ferme à l’encontre d’anciens cadres du port, poursuivis notamment pour dilapidation de deniers publics. Parmi les condamnés figurait l’ancien directeur général adjoint du port d’Alger, A.M., reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés. La même peine avait été prononcée à l’encontre de T.H., gérant de la société privée SGD, poursuivi pour complicité dans la dilapidation de deniers publics. Cinq autres prévenus, dont l’ancien responsable de la direction des travaux et de l’organisation du port, C.M., avaient également été condamnés à trois ans d’emprisonnement ferme. Le tribunal avait par ailleurs prononcé trois relaxes au profit d’employés du port, estimant que les éléments de preuve légaux et matériels réunis à leur encontre n’étaient pas suffisants pour établir leur culpabilité. Des amendes d’un million de dinars avaient également été infligées aux personnes condamnées.

LE PARQUET AVAIT REQUIS JUSQU’À HUIT ANS DE PRISON

Lors du procès, le procureur de la République près le pôle judiciaire du tribunal d’Alger avait requis des peines allant de trois à huit ans de prison ferme contre les dix prévenus. Le ministère public avait également requis des amendes à l’encontre des accusés, estimant que les faits reprochés étaient suffisamment établis, notamment au regard des sommes considérables qui auraient été dilapidées. Les mis en cause étaient poursuivis pour plusieurs chefs d’inculpation, notamment association de malfaiteurs, dilapidation de deniers publics portant sur plus de 11 milliards de centimes, ainsi que faux et usage de faux dans des documents administratifs.

PLUSIEURS ANCIENS RESPONSABLES CONCERNÉS

Parmi les personnes poursuivies figuraient notamment l’ancien directeur général adjoint du port d’Alger, A.M., l’ancien chef de service au sein de la même institution portuaire, A.A., l’ancien responsable de

la direction des travaux et de l’organisation, C.M., ainsi que le gérant de la société privée SGD, T.H. L’affaire porte principalement sur les conditions d’exploitation d’une balance destinée au pesage des conteneurs au sein du port d’Alger et sur les opérations financières qui auraient découlé de cette exploitation.

Selon les éléments de l’instruction judiciaire, l’origine de l’affaire remonte au 18 mai 2004, date à laquelle le port d’Alger avait conclu un contrat d’une année avec la société Digimex pour l’exploitation de la balance des conteneurs implantée au quai 36 de l’enceinte portuaire. L’enquête judiciaire avait ensuite établi que, après l’expiration du contrat, l’ancien responsable de Digimex, lui-même poursuivi dans une autre affaire liée à la BADR de Birkhadem, aurait continué à exploiter cette activité par l’intermédiaire d’une autre société, SGD. Selon les conclusions de l’instruction, cette entreprise aurait été présentée comme une filiale de Digimex et aurait ainsi poursuivi l’exploitation de la balance alors que les conditions contractuelles initiales avaient expiré.

DES CONTRATS CONCLUS AVEC PLUSIEURS ENTREPRISES

L’instruction judiciaire avait également établi que cette société avait conclu des contrats avec plusieurs entreprises, parmi lesquelles figurait notamment la société «La Belle». Les investigations avaient ainsi porté sur les conditions dans lesquelles l’exploitation de la balance avait été poursuivie, ainsi que sur les revenus générés par cette activité et les documents administratifs et comptables utilisés dans le cadre de ces opérations.

ACCUSATIONS CONTESTÉES

Au cours de leurs auditions devant le président du pôle judiciaire, les anciens responsables du port d’Alger avaient rejeté les accusations portées contre eux. Ils avaient notamment nié avoir utilisé ou autorisé l’exploitation illégale de la balance des conteneurs, affirmant ne pas être impliqués dans les faits examinés par la justice. Convoqués devant le tribunal, les prévenus avaient également soutenu qu’ils n’étaient «ni concernés de près ni de loin» par cette affaire, estimant que la responsabilité devait incomber à l’ancien responsable de Digimex. L’ancien responsable de Digimex conteste également les faits. L’ancien patron de Digimex, alors incarcéré dans le cadre d’une autre procédure, avait pour sa part affirmé avoir agi dans un cadre légal. Il avait également soutenu avoir perçu les revenus générés par l’exploitation de la balance pendant près de huit années, par l’intermédiaire de factures qui lui auraient été remises par certains des anciens responsables du port d’Alger poursuivis dans cette affaire. Après l’intervention de la Cour suprême, le dossier revient donc devant la chambre pénale de la cour d’appel d’Alger. Les juges devront réexaminer les faits et les responsabilités à la lumière de la décision rendue en cassation, ouvrant ainsi une nouvelle étape dans une affaire judiciaire qui remonte à plus de deux décennies.

R. H.

MEURTRE DE SON NEVEU À HUSSEIN DEY

La Cour suprême classe le dossier

Après plus de 23 années de bataille judiciaire, la Cour suprême a définitivement tranché dans l’affaire du meurtre de K. Mourad, commis à la rue Tripoli, à Hussein Dey. Les juges de la chambre criminelle de la plus haute juridiction ont décidé de clore le dossier après avoir rejeté quatre pourvois en cassation ainsi que deux recours en rétractation introduits par les avocats de la défense. Le mis en cause, B.K., avait été reconnu coupable d’homicide volontaire avec préméditation et guet-apens, ainsi que de l’incinération du cadavre de son neveu. Il avait été condamné à la peine capitale à l’issue d’un délibéré d’environ une heure. Dans leur décision, les juges de la Cour suprême ont notamment constaté que le tribunal criminel d’Alger avait respecté les dispositions légales encadrant le déroulement du procès.

UN CRIME QUI AVAIT BOULEVERSE HUSSEIN DEY

Selon l’arrêt de renvoi établi par la chambre d’accusation de la cour d’Alger en 2004, les faits remontent à juillet 2005 et s’étaient déroulés dans un logement situé rue Tripoli, à Hussein Dey. La victime, K. Mourad, un jeune homme âgé d’une tren-

taine d’années, avait été retrouvée morte dans des circonstances particulièrement tragiques. D’après les éléments retenus dans le dossier judiciaire, son oncle, qui résidait en Espagne, l’aurait égorgé alors qu’il dormait dans son lit. Après le meurtre, l’accusé aurait tenté de faire disparaître les traces de son crime en brûlant le corps de la victime. Les cendres auraient ensuite été dissimulées dans un fût placé sur le toit de l’immeuble.

DE LA SCÈNE DU CRIME AUX LIEUX SAINTS

Après les faits, l’auteur présumé du crime aurait quitté le pays pour se rendre en Arabie saoudite afin d’accomplir une Omra. C’est à son retour qu’il a été interpellé par les services de sécurité à l’aéroport international Houari-Boumediene, alors qu’il arrivait d’Arabie saoudite. Les soupçons s’étaient rapidement portés sur lui à la suite des déclarations de proches de la victime et de plusieurs habitants du quartier. Interrogé par les enquêteurs, le mis en cause aurait fini par reconnaître les faits et fourni des détails sur les circonstances du meurtre et sa préparation.

UNE EXPERTISE PSYCHIATRIQUE ORDONNÉE

Compte tenu de la nature des faits, une expertise mentale avait été ordonnée par le juge d’instruction chargé de l’enquête afin de déterminer les capacités mentales de l’accusé au moment des faits et, par conséquent, son éventuelle responsabilité pénale. Le mis en cause avait par ailleurs des antécédents judiciaires en Espagne, où il avait été impliqué, selon les éléments du dossier, dans plusieurs affaires liées à la détention et au trafic de stupéfiants. L’expertise devait notamment permettre à la justice de déterminer si son état mental pouvait avoir une incidence sur sa responsabilité au moment de la commission du crime.

L’ACCUSATION RETIENT LA PRÉMÉDITATION

Lors du procès, le représentant du ministère public avait requis la peine capitale, estimant que les éléments matériels et les preuves réunis dans le dossier établissaient la responsabilité de l’accusé. L’accusation avait notamment retenu l’existence d’une intention criminelle et avancé que le meurtre aurait été motivé par la volonté de

s’approprier l’héritage laissé par le père de la victime. Le procureur général avait également considéré que l’accusé disposait de toutes ses facultés mentales et morales au moment des faits et qu’il devait, de ce fait, être tenu pleinement responsable de ses actes. L’argument d’une éventuelle démence ne pouvait, selon l’accusation, être retenu en l’absence d’éléments permettant d’établir une altération de ses facultés au moment du crime.

LA DÉFENSE INVOQUE LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Face aux réquisitions du ministère public et aux éléments retenus contre son client, l’avocat de la défense s’était limité à solliciter l’application des dispositions relatives aux circonstances atténuantes. La défense avait notamment invoqué l’article 53 du Code pénal ainsi que l’article 592 du Code de procédure pénale. Après plusieurs recours et plus de deux décennies de procédure, la Cour suprême a finalement rejeté les recours introduits par la défense, confirmant ainsi la clôture judiciaire du dossier.

R. H.

AFFAIRE DE TENTATIVE DE PERCUTER DES ÉLÉMENTS LA GN À MILA

Trois prévenus en détention provisoire

Le juge d'instruction près le tribunal de Mila a ordonné le placement en détention provisoire de trois prévenus dans une affaire de tentative de percuter des éléments de la Gendarmerie nationale et de dégradation volontaire d'un véhicule de service, ainsi que la mise sous contrôle judiciaire du quatrième prévenu, a indiqué mercredi un communiqué du parquet près le même tribunal.

« **E**n application des dispositions de l'article 19 du Code de procédure pénale, le procureur de la République près le tribunal de Mila, informe l'opinion publique qu'à la date du 29/07/2026, une vidéo circulant sur les réseaux sociaux montre une voiture de couleur noire, à bord duquel un conducteur tentait de percuter des éléments de la GN et de dégrader volontairement un véhicule de service, avant de prendre la fuite, le passager accompagnant le conducteur répondant aux initiales (K.M), ayant été arrêté», précise le communiqué. Dans le cadre de l'enquête ouverte dans cette affaire, «en date du 8 août 2026 à 05h15, le suspect principal répondant aux initiales (K.B.W), a été arrêté, ainsi que les dénommées (Ch.F) et (Z.Z) qui l'aidaient à se cacher et à prendre la fuite, tandis que le dénommé (B.A.M) demeure en état de fuite». Le 11 août 2026, «les parties à l'affaire ont été présentées devant le parquet de la République près le tribunal de Mila. Une information judiciaire a été ouverte à leur rencontre pour les faits reprochés au préve-



nu (K.B.W), à savoir les chefs d'inculpation suivants: tentative d'homicide volontaire, dégradation volontaire avec préméditation d'un matériel mobile appartenant à l'Etat et

susceptible de porter atteinte à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi que le délit de refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter émise par des agents habilités, de fuite afin d'échapper à sa responsabilité civile et pénale, après avoir causé l'accident, ainsi que d'outrage aux agents de la force publique à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions». «Le prévenu (K.M) a été poursuivi pour le délit de mise en danger de la vie d'autrui et de son intégrité physique. Les prévenus (Z.Z), (Ch.F) et (B.A.M) ont été poursuivis pour le délit de recel intentionnel d'un individu dont ils savent qu'il a commis un crime ou un délit et de l'avoir aidé à se cacher et à prendre la fuite, faits prévus et punis par les articles 15bis/30bis/149/180/254/262/290 et 407 bis, alinéa 3 du code pénal, ainsi que les articles 135/138 du code de la route». Après la comparution des parties devant le juge d'instruction et leur audition lors de la première comparution, celui-ci a ordonné le placement en détention provisoire des prévenus (K.B.W), (Ch.F) et (Z.Z) et la mise du prévenu (K.M) sous contrôle judiciaire», conclut le communiqué.

TRAGÉDIE D'OULED DJELLAL

Le père de l'enfant survivant témoigne

Le drame survenu dans la wilaya d'Ouled Djellal, où trois jeunes garçons ont été retrouvés piégés dans le coffre d'un véhicule, continue de susciter une émotion profonde à travers tout le pays. Pour la première fois depuis la tragédie, le père de l'enfant survivant

a pris la parole, livrant le récit que son fils lui a confié depuis son lit d'hôpital. L'homme, visiblement éprouvé, a rapporté les mots de son garçon. Selon lui, les trois enfants s'étaient mis à jouer à l'intérieur du véhicule avant d'être gagnés par le sommeil, sans pou-

voir en ressortir. Âgé de 7 ans, le petit rescapé se trouve actuellement dans un état stable. Les équipes soignantes de l'établissement hospitalier où il est admis assurent non seulement sa prise en charge médicale, mais également un suivi psychologique rigoureux.

Un accompagnement jugé indispensable au regard du traumatisme subi. Son père partage désormais son quotidien entre le domicile familial et le chevet de son fils. Dans sa déclaration, il n'a pas caché le poids de l'épreuve que traverse sa famille depuis la nuit du drame.

La douleur est profonde. Malgré tout, le père a tenu à exprimer sa gratitude. Il a salué la mobilisation des autorités locales, des services de sécurité et du personnel médical, ainsi que la vague de solidarité spontanée manifestée par les citoyens d'Ouled Djellal et au-delà.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

54 morts et 2145 blessés en une semaine

Cinquante-quatre (54) personnes ont trouvé la mort et 2145 autres ont été blessées dans 1667 accidents de la route survenus du 2 au 8 août à travers le territoire national, a indiqué hier, un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Constantine avec 6 morts et 84 blessés dans 46 accidents, précise la même source. Par ailleurs et dans le cadre du dispositif de surveillance des plages, la Protection civile a effectué 7781 interventions ayant permis de sauver 5641 personnes de la noyade, de prodiguer des soins de première urgence à 1794 autres et d'évacuer 344 personnes vers les structures sanitaires locales, ajoute le bilan, déplorant, toutefois, le décès par noyade en mer de 10 personnes. Durant la même période, le bilan de la Protection civile fait état de la mort par noyade de 9 personnes dans des réserves d'eau à travers plusieurs wilayas. Les secours de la Protection civile sont également intervenus pour l'extinction de 2945 incendies, urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas de Blida (183 incendies), Alger (182) et Oran (117). Par ailleurs, les unités de la Protection civile sont intervenues pour l'extinction de 334 incendies du couvert végétal dans plusieurs wilayas du pays, selon la même source.

COLLISION ENTRE UNE VOITURE ET UN BUS À SÉTIF

Douze personnes blessées

Douze (12) personnes ont été blessées, selon un bilan préliminaire, dans un accident de la circulation survenu hier dans la wilaya de Sétif, a indiqué la Protection civile. L'accident s'est produit à la suite d'une collision entre une voiture et un bus de transport de voyageurs assurant une ligne intérieure, sur la route nationale n°74, dans la commune de

Bougaa. Les secours de la Protection civile sont intervenus à 8h24 pour prendre en charge les victimes de cet accident. Le bilan communiqué dans un premier temps fait état de 12 blessés, dont l'état et la gravité des blessures n'ont pas été précisés dans le communiqué initial. Les équipes de secours se sont immédiatement déployées sur les lieux afin de

porter assistance aux personnes impliquées dans la collision et d'assurer leur évacuation dans les meilleures conditions. Les circonstances exactes de l'accident restent, pour leur part, à déterminer. Une enquête devra établir les causes de cette collision, notamment les conditions dans lesquelles l'accident s'est produit sur cet axe routier.

EXPOSITION SUR LES DINOSAURES À ALGER

La 3^e édition lancée

L'Etablissement public de wilaya chargé de la gestion et de la promotion de l'Oued El Harrach aménagé (ECOLOH) a ouvert au public la 3e édition de l'exposition sur les dinosaures «Algerrasic Land», au Parc de la rive ouest de l'embouchure de l'Oued El Harrach, indique, mardi, un communiqué des services de la wilaya d'Alger. «Ouverte lundi à l'initiative de l'Etablissement «ECOLOH», l'exposition a vu une affluence exceptionnelle de familles et d'enfants, venus découvrir ses différents espaces et parcours, qui proposent aux visiteurs une immersion dans l'univers des dinosaures et leur permettent de découvrir leurs différentes espèces et caractéristiques, à

travers de grandes figurines de dinosaures, accompagnées de panneaux explicatifs, ainsi qu'un espace retraçant l'histoire de ces créatures et leur évolution au fil des âges», souligne le communiqué. Cette 3e édition propose «un programme diversifié alliant apprentissage et divertissement, à travers l'organisation d'activités éducatives et ludiques destinées aux enfants, outre l'aménagement d'espaces de détente dans le parc». L'organisation de cette exposition intervient dans le cadre de «l'animation de la ville d'Alger durant la saison estivale, avec pour objectif de proposer des activités familiales, alliant loisirs et acquisition de connaissances, notamment durant l'été».

OPÉRATIONNALITÉ DU SYSTÈME DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le DG de la protection civile à Saïda

Le directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Bourelaf, a effectué, mardi une visite de travail dans la wilaya de Saïda, pour s'enquérir de l'opérationnalité des équipes spécialisées et du système de lutte contre les incendies, indique un communiqué du ministère. La visite s'inscrit «dans le cadre des efforts constants de l'Etat visant à renforcer le système de prévention et de protection et à consolider les capacités de réponse et d'intervention face aux différents risques», lit-on dans le communiqué. Elle intervient aussi en application des orientations du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, visant à assurer les plus hauts niveaux d'opérationnalité et d'efficacité à travers les wilayas», souligne la même source. La visite s'inscrit également dans le cadre du «suivi permanent sur le terrain, du renforcement de la coordination et de l'intervention proactive, afin de consacrer l'efficacité du système de la Protection civile, d'assurer la rapidité et l'efficacité de réponse et de protéger les vies et les biens».

NOUVELLE OFFENSIVE DE DONALD TRUMP CONTRE LA VACCINATION

Les inquiétudes de l'OMS

Le président américain, qui a fait sortir son pays de l'Organisation mondiale de la santé, a signé, lundi, un décret contenant de nouvelles recommandations en matière de vaccins, appelant à espacer leur administration aux enfants.

Les nouvelles recommandations vaccinales décrétées cette semaine par Donald Trump ne reposent pas sur des données scientifiques fiables, a alerté, hier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS). «La politique en matière de vaccination doit reposer sur un examen rigoureux, indépendant et transparent des meilleures données scientifiques disponibles, et non sur des influences politiques», a averti, sur le réseau social X, le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus. Le président américain, qui a fait sortir son pays de l'OMS, a signé, lundi, un décret contenant de nouvelles recommandations en matière de vaccins, appelant à espacer leur administration aux enfants, et il a évoqué l'autisme en présentant le texte. «L'OMS s'inquiète du fait que les récents changements apportés à la politique en matière de vaccination aux Etats-Unis ne sont pas alignés sur les données probantes scientifiques accumulées depuis des décennies», a assuré M. Tedros.

«LES VACCINS NE CAUSENT PAS L'AUTISME»

Ces données «indiquent les périodes où les enfants sont les plus vulnérables aux maladies, les moments où les vaccins offrent la meilleure protection, le nombre de doses nécessaires ainsi que les vaccins pouvant être administrés simultanément



en toute sécurité», a-t-il expliqué, soulignant qu'elles font l'objet d'un examen continu à mesure que de nouvelles informations sont recueillies dans le monde entier. Le chef de l'OMS alerte également sur le fait que «retarder la vaccination ou espacer inutilement les doses ne rend pas la vaccination plus sûre et peut laisser les enfants sans protection». «Les preuves actuelles sont sans équivoque : les vaccins – y compris le vaccin ROR [rougeole,

oreillons, rubéole] – sont sûrs et ne causent pas l'autisme», a-t-il affirmé. Le décret signé lundi par Donald Trump recommande de dissocier en particulier les vaccins contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, au lieu de les administrer en une injection. L'OMS a déjà souligné à plusieurs reprises l'absence de lien entre la vaccination et ce trouble neurodéveloppemental. Le président américain comme son ministre de la santé, Robert F. Kennedy Jr,

continuent de suggérer qu'il pourrait y en avoir un.

PIRE ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE DEPUIS TRENTE-CINQ ANS

Connu pour ses positions antivaccins, Robert Kennedy Jr a initié, depuis sa nomination, un large réexamen des vaccins. Il a remanié le calendrier des vaccinations pédiatriques et coupé des financements au développement de nouveaux vaccins, autant de mesures vivement condamnées par la communauté médicale et scientifique. La justice américaine avait suspendu plus tôt dans l'année la refonte de la politique vaccinale américaine qu'il avait lancée. Le gouvernement fédéral, n'ayant pas l'autorité pour prendre directement des décisions en matière de vaccins, se contente de conseiller aux Etats américains de revoir les vaccins obligatoires pour fréquenter des établissements scolaires. Ce décret signé lundi arrive au moment où des millions d'enfants feront leur retour sur les bancs des écoles du pays, qui connaît sa pire épidémie de rougeole depuis trente-cinq ans. Dans son message publié sur X, le chef de l'OMS a également rassuré les familles : « Tous les parents souhaitent assurer la sécurité de leurs enfants et les vaccins comptent parmi les outils les plus puissants pour y parvenir, en permettant d'éviter des maladies mortelles.»

R. I/AFP

LIBAN

La loi d'amnistie générale votée

Le Parlement libanais a voté, hier, une vaste loi d'amnistie générale devant profiter à des milliers de prisonniers et personnes recherchées par la justice, une première depuis 1991 et la fin de la guerre civile. La présidence de l'Assemblée a ainsi annoncé «l'adoption de la proposition de loi accordant une amnistie générale et réduisant, à titre exceptionnel (...) la durée de certaines peines». Cette mesure, soutenue par plusieurs groupes politiques, polarise le débat depuis des années. Les autorités n'ont pas précisé dans l'immédiat combien de personnes étaient concernées. Les députés à l'initiative de la loi l'ont justifiée par la surpopulation carcérale dans un

contexte de lenteur procédurale endémique. Selon le rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, le taux de surpopulation carcérale atteignait 300 % en 2025. L'administration pénitentiaire recensait 6 268 détenus à la fin de mars. Selon Imad Al-Hout, l'un des députés les plus actifs sur le sujet, la loi va permettre de réduire les peines des condamnés à mort et à la réclusion criminelle à perpétuité à une dizaine d'années de détention effectives.

Elle prévoit également la libération des prisonniers incarcérés depuis plus de douze ans dans l'attente d'un jugement. Au Liban, la question de l'amnistie a refait surface après

la chute de l'ancien président syrien Bachar Al-Assad, à la fin de 2024. Cette mesure devrait notamment profiter à des détenus islamistes, dont plusieurs sont emprisonnés depuis de longues années, souvent sans procès, pour des incidents liés à la guerre en Syrie voisine. La plupart d'entre eux sont originaires de Tripoli, grande ville du nord majoritairement sunnite, et certains sont accusés d'avoir mené des attaques contre l'armée et des attentats à la bombe. En parallèle, des proches de milliers de détenus originaires de Baalbeck et du Hermel, régions d'influence du Hezbollah chiite, se sont mobilisés dans l'espoir que la loi inclue des crimes liés au trafic

de stupéfiants et au vol de véhicules, pour lesquels ils sont poursuivis.

Et des partis chrétiens ont réclamé pour leur part l'amnistie pour d'anciens membres de l'Armée du Liban sud, ancienne milice alliée à Israël, active à partir des années 1980 dans la région frontalière du sud du Liban, alors sous occupation israélienne, et pour des habitants ayant fui vers Israël après son retrait du Liban. Après la fin de la guerre civile (1975-1990), une loi d'amnistie avait été votée pour les crimes politiques commis pendant le conflit, mais sans s'accompagner d'un processus de réconciliation, ni de justice pour les victimes.

CHAVIRAGE D'UN FERRY AU ZIMBABWE

Au moins 44 morts !

Le chavirage d'un ferry, mardi 11 août, sur le lac Kariba, au Zimbabwe, a causé la mort d'au moins 44 morts, selon un bilan provisoire de la police de ce pays d'Afrique australe, rendu public hier. Le bateau s'est retourné sur cette étendue d'eau séparant le Zimbabwe de la Zambie, obligeant les survivants à se réfugier sur la coque du navire, selon des vidéos obtenues par l'Agence France-Presse (AFP). D'une capacité de 90 personnes, il comptait à son bord cinq membres d'équipages et 114 passagers adultes, a précisé dans un communiqué l'Unité de protection civile (CPU) du pays, chargée de la gestion des secours. Il trans-

portait aussi un «nombre non précisé d'enfants n'ayant pas l'âge requis pour être munis d'un billet». Quinze corps avaient d'abord été repêchés dans le lac, avait souligné le CPU, mercredi matin. Un témoin a affirmé à l'AFP que le bateau était parti comme à son habitude, malgré le mauvais temps. «Une vague a frappé le bateau, affecté le moteur et provoqué son arrêt», indique ce témoin, Maxton Kanhema. «Lorsque nous étions sur l'eau, on a vu un signal de détresse et les bateaux qui étaient à proximité ont répondu», raconte-t-il. Ce témoin précise également que le parc national de Matusadona voisin a immédiatement dépê-

ché un hélicoptère. Des bateaux et des plongeurs se sont également rendus sur les lieux, mais les opérations de secours ont été compliquées par le mauvais temps, qui a notamment empêché les plus petites embarcations de rallier les lieux. Les passagers secourus, au nombre de 77, se trouvent sur Long Island, au milieu du lac, a déclaré la CPU. «Une unité de plongée a été acheminée par hélicoptère pour mener des opérations de recherche et de sauvetage sur le lieu de l'accident», a-t-elle ajouté. Le lac Kariba, situé à plus de 300 kilomètres au nord-ouest de la capitale Harare, constitue le plus grand lac artificiel du monde en volume.

CORÉE DU NORD

Pyongyang tire un missile balistique dans la mer du Japon

La Corée du Nord a tiré un missile balistique depuis sa côte Est vers la mer du Japon tôt hier, a affirmé l'armée sud-coréenne. «Notre armée a détecté à 06h00 (23h00 mardi à Paris) un missile balistique lancé par la Corée du Nord depuis la zone de Wonsan vers la mer de l'Est», a indiqué l'état-major interarmées dans un message aux journalistes, utilisant le nom coréen de la mer du Japon. «Notre armée a renforcé sa vigilance et sa surveillance en vue de possibles lancements supplémentaires», a ajouté le JCS, qui précise que Séoul, Tokyo et Washington partagent des renseignements. Le ministère japonais de la Défense a écrit sur les réseaux sociaux que le projectile, apparemment un missile balistique selon lui, était déjà retombé, sans donner plus de détails. Ce tir intervient après celui d'un autre missile balistique, à courte portée, au-dessus de la mer du Japon jeudi passé, dans un contexte de tensions entre Tokyo et Pyongyang. Le Nord avait accusé le Japon, qui entend encore muscler ses dépenses de défense, de devenir un «État belliqueux». Le projectile avait été lancé du même endroit, selon l'armée sud-coréenne. Le ministère japonais de la Défense avait lui fait état d'un missile balistique présumé. L'essai d'hier survient quant à lui alors que la Corée du Sud et les États-Unis doivent mener au cours du mois d'août leurs exercices militaires annuels face aux menaces de la Corée du Nord, qui détient l'arme nucléaire. Pyongyang critique vivement ce type de manœuvres, qu'il considère comme des répétitions en vue d'une invasion.

LIVERPOOL

5 stars pour initier l'ère Jeff Bezos



Le patron d'Amazon, Jeff Bezos, se rapproche du capital de Liverpool. Le club anglais pourrait célébrer cette union en recrutant 5 stars.

Comme relayé par Sky Sports, un tiers du capital du dernier 5e de Premier League va passer très prochainement sous la houlette d'un consortium comprenant le milliardaire américain Jeff Bezos, dont la fortune est estimée à 242 milliards d'euros, dicit RMC. Eduardo Saverin, un des cofondateurs de Facebook dont la fortune est de 28 milliards d'euros, fait aussi partie du pool d'investisseurs. Entraîné par l'Espagnol Andoni Iraola, Liverpool pourrait alors s'activer sur le marché des transferts, en ce mois d'août, et recruter 5 stars, dont 2 pourraient être françaises selon nous :

BRADLEY BARCOLA, L'AILIER DU PSG SUR LE DÉPART

Il y a peu, l'ancienne gloire des Reds, Michael Owen, a insisté pour que Liverpool referme le dossier menant à l'ailier du PSG, car, selon lui, "à ce prix, c'est hallucinant". Le PSG réclame en effet 170 M€, mais pour-

rait céder à 150 M€, alors que la formation britannique compte mettre 115 M€ seulement, pour le moment. Sous l'impulsion de Jeff Bezos, les Reds pourraient augmenter aisément leur offre initiale, satisfaire le Paris Saint-Germain, et enfin s'offrir l'attaquant tricolore, qui veut s'imposer dans un grand club européen.

JULES KOUNDÉ, PORTE OUVERTE POUR LE DÉFENSEUR DU BARÇA

Depuis le début de l'été, le Français de 27 ans est annoncé sur le départ du club catalan. D'après une information de Team Talk au début du mois de juillet, le FC Barcelone veut "plus de 50 M€" pour Jules Koundé, qui attire de nombreuses convoitises en Premier League - Liverpool, Manchester City, Chelsea. Son prix attractif pour la PL - autour de 50 M€, donc - ne devrait pas effrayer un Liverpool boosté par l'arrivée au capital de Jeff Bezos. Et le Bleu pourrait régler le problème de l'effectif à droite de la défense.

ENZO FERNANDEZ, CHELSEA GOURMAND POUR SON ARGENTIN

Selon les informations partagées ce mardi sur X par Fabrizio Romano, Manchester City s'intéresse de près à Enzo Fernandez, mais les Cityzens attendent de voir quel sera le prix demandé par Chelsea pour l'Argentin. Le milieu, ouvert à un départ, pourra s'en aller en cas de bonne offre, alors que les Blues, qui veulent garder le joueur, espèrent 140 M€ pour leur capitaine. Liverpool pourrait se pencher sur la question, et rafler la mise, en espérant que ce transfert XXL soit plus onéreux que le dernier mouvement marquant entre les Reds et Chelsea : Fernando Torres, en janvier 2011, contre 58,5 M€.

RODRYGO POUR REMPLACER MOHAMED SALAH ?

Alors que c'est plutôt Vinicius Jr qui a occupé les esprits madrilènes ces derniers mois, Rodrygo s'est fait plus discret à cause de sa blessure, qui devrait le faire revenir sur les terrains en octobre 2026. Mais, avant cette sortie de route, l'ailier droit de 25 ans était souvent dans l'actualité des transferts, à cause de son déclassement

sportif au sein du Real Madrid.

Le Brésilien, sous contrat jusqu'en juin 2028, a subi l'arrivée de Kylian Mbappé, et pourrait continuer à ronger son frein alors que le club espagnol a engagé Yan Diomandé (19 ans) contre 125 M€ hors bonus. Liverpool pourrait anticiper les problèmes autour du joueur, en lui proposant de venir en ce mois d'août, alors que sa valeur marchande a fondu depuis deux ans : désormais, l'intéressé est estimé aux alentours de 45 M€. Rodrygo, le remplaçant idéal de Mohamed Salah à droite ?

FEDERICO DIMARCO, LE LATÉRAL GAUCHE DE L'INTER EN FIN DE CONTRAT



L'Italien de 28 ans pourrait-il quitter le club lombard avant la fin du mercato ? A cause de son importance sportive, l'Inter va se battre, mais contractuellement, la question se pose : Federico Dimarco est sous contrat avec le champion d'Italie en titre jusqu'en juin 2027.

Selon les récentes informations de la Gazzetta dello Sport, l'Inter envisage d'entamer les discussions avec l'entourage du joueur pour une extension de bail. A moins que Liverpool s'immisce rapidement dans le dossier ? Pour trouver son nouvel Andrew Robertson (32 ans), désormais à Tottenham, les Reds pourraient lâcher une grosse offre sur l'Intériste, dont la valeur marchande est aux alentours de 50 M€ après une saison XXL - 18 passes décisives et 8 buts en 47 apparitions.

●SAUDI PRO LEAGUE

TRÉZÉGUET REJOINT AL-RIYADH



Le club saoudien d'Al-Riyadh a annoncé le recrutement de Mahmoud Hassan « Trézéguet », ancien joueur d'Al-Ahly d'Égypte, sous la forme d'un transfert libre, à compter de la nouvelle saison 2026-2027.

Le compte officiel du club de la capitale a publié, ce mardi, sur la plateforme X, une vidéo de présentation de la recrue, accompagnée du message : « De la terre d'Égypte à l'école du milieu ».

Trézéguet avait résilié à l'amiable son contrat avec Al-Ahly d'Égypte, après une seule saison depuis son retour dans le club de son enfance. Au cours de cette saison, le joueur de 31 ans a disputé 32 matches toutes compétitions confondues, inscrivant 18 buts et délivrant une passe décisive, sans toutefois remporter le moindre titre.

Trézéguet a également participé à la Coupe du monde 2026 avec la sélection égyptienne, où il a marqué un but et en a fait marquer un autre. L'ailier international égyptien pose ses valises en Saudi Pro League, au terme d'une longue carrière professionnelle durant laquelle il a évolué dans plusieurs championnats, notamment en Premier League, en championnat turc et en championnat belge. Trézéguet a porté les couleurs de clubs tels qu'Aston Villa, Anderlecht, Trabzonspor (qui compte actuellement Mohamed Salah dans ses rangs) et Al-Rayyan du Qatar.

Cette étape est intervenue après que le club eut reçu le certificat de « viabilité financière » jeudi dernier, à la suite du respect de l'ensemble des conditions fixées par la Ligue. Al-Riyadh a terminé la saison dernière de la Saudi Pro League à la 15e place, premier rang échappant à la relégation en Yelo League, et cherche à améliorer sa position lors de la nouvelle saison.

●OM

MEDINA, C'EST FINI !



Avant-hier, l'Olympique de Marseille a annoncé le départ de Facundo Medina pour le Bayer Leverkusen pour un montant de 25 millions d'euros. Sanctionné par la DNCG et dans l'obligation de renflouer ses caisses, l'Olympique de Marseille continue son opération dégraissage. Après les départs de Greenwood, Aubameyang, Nadir et Traoré, c'est Facundo Medina qui quitte le club phocéen. Depuis plusieurs jours, l'international argentin était annoncé avec insistance du côté du Bayer Leverkusen. Il faisait en effet partie des joueurs vendables par l'OM, disposant d'une bonne valeur marchande et permettant de se délester d'un gros salaire. C'est désormais chose faite puisque l'ancien Lensois s'est officiellement engagé avec le club allemand. Le montant de l'opération s'élève à 25 millions d'euros qui devraient faire du bien aux finances du club azuréen. Arrivé l'été dernier en provenance de Lens sous la forme d'un prêt avec option d'achat, Medina aura disputé 26 matches sous le maillot olympien lors d'une saison marquée par une grosse blessure.

MANCHESTER CITY Erling Haaland ne sera pas le capitaine d'équipe



d'entraîneur des Skyblues, Enzo Maresca a dû choisir le nom de son futur capitaine. Ce mardi face à la presse, il a été interrogé sur le sujet. L'occasion pour lui de détailler la réflexion qui avait été la sienne. « À Leicester et à Chelsea, j'avais mis une règle en place. Lorsqu'on marquait, le capitaine devait venir près du banc. Pas pour célébrer, mais pour recevoir des consignes. En revanche, si c'était le capitaine qui marquait, alors il pouvait célébrer. Si Erling (Haaland) est le capitaine... Merde... On a un problème... Vous imaginez ? »

Et le tacticien d'ajouter une précision concernant ces fameux instants qui lui permettent de transmettre quelques consignes à son capitaine juste après un but. « Même si ce ne sont que deux ou trois minutes, il y a toujours quelque chose à ajuster. » Dans ces propos relayés par The Athletic, Enzo Maresca va devoir trouver le successeur de Bernardo Silva.

Sous les ordres de Pep Guardiola, c'était en effet l'international portugais qui était le capitaine numéro un. Mais puisqu'il est désormais parti au Real Madrid, il faut désigner un autre joueur. Ce ne sera donc pas Erling Haaland qui aura tout loisir de continuer à célébrer ses buts cette saison encore.

C'est certainement le 16 août prochain que le nom du capitaine officiel de Manchester City sera connu puisque ce jour-là lancera pour de bon la nouvelle saison des Cityzens, avec un Community Shield à disputer face à Arsenal (16h). Une semaine plus tard, c'est la Premier League qui reprendra, avec pour les Mancuniens, la réception de Bournemouth.

S'il a été moins efficace que la saison précédente avec Manchester City, Erling Haaland n'en a pas moins enflammé les buts. Et ce, quelles que soient les compétitions disputées. Ainsi, l'international norvégien a-t-il trouvé le chemin des filets adverses à 38 reprises en 52 matchs. Mais cette capacité à marquer sans arrêt vient de lui fermer une porte ; celle qui lui aurait permis de porter le brassard de capitaine.

Successeur de Pep Guardiola au poste

EQUIPE NATIONALE

Paulo Bento, la nouvelle piste de la FAF

Alors que la piste menant à Félix Sánchez semble désormais s'éloigner, un nouveau nom commence à revenir avec insistance dans les discussions autour de la succession de Vladimir Petkovic.

La Fédération algérienne de football aurait pris contact avec Paulo Bento afin d'étudier la possibilité de confier au technicien portugais les commandes des Verts.

Un profil qui ne manque pas d'arguments. Âgé de 57 ans, Bento possède une solide expérience du très haut niveau international et a déjà dirigé plusieurs sélections prestigieuses. Son passage à la tête du Portugal entre 2010 et 2014 reste notamment une référence importante dans son parcours.

Avec la Seleção, le technicien portugais avait atteint les demi-finales de l'Euro 2012, avant de participer à la Coupe du monde 2014 au Brésil. Une expérience qui lui a permis de se confronter aux exigences du football international et à la pression des grandes compétitions.

Mais c'est surtout son travail avec la Corée du Sud qui a marqué les esprits. Nommé sélectionneur en 2018, Bento a conduit les Guerriers Taegeuk jusqu'aux huitièmes de finale de la Coupe du monde 2022.



tionneur en 2018, Bento a conduit les Guerriers Taegeuk jusqu'aux huitièmes de finale de la Coupe du monde 2022.

Son équipe avait notamment réalisé un exploit retentissant en battant le Portugal lors de la dernière journée de la phase de

groupes, arrachant ainsi sa qualification pour le tour suivant.

Le Portugais a ensuite poursuivi son parcours sur le banc des Émirats arabes unis, qu'il a dirigés jusqu'en 2025. Une expérience supplémentaire qui lui a permis de renforcer sa connaissance du football asiatique et de travailler dans un contexte international différent. Son CV, son vécu international et son expérience à la tête de sélections pourraient donc séduire la FAF. Alors que la piste Félix Sánchez semble moins avancée, Paulo Bento pourrait rapidement devenir l'une des alternatives les plus sérieuses étudiées par l'instance fédérale.

La course à la succession de Petkovic est décidément loin d'être terminée. Après plusieurs noms évoqués ces dernières semaines, le technicien portugais pourrait désormais devenir l'un des candidats à suivre de très près.

AFC CHAMPIONS LEAGUE :

Aouar frappe d'entrée

Houssem Aouar ne pouvait pas rêver d'un meilleur début de saison. Titulaire pour la première rencontre officielle d'Al-Ittihad, le milieu de terrain algérien s'est illustré en inscrivant le troisième but de son équipe face à Al Jazira, avant-hier à Abou Dhabi. Une réalisation qui a contribué au large succès des siens, vainqueurs sur le score de 4-1, dans le cadre du tour préliminaire de la Ligue des champions asiatique.

Pour cette première sortie officielle de la saison, le nouvel entraîneur allemand Jens Wissing avait décidé de faire confiance à Aouar dans l'entrejeu. L'international algérien a ainsi été aligné d'entrée, aux côtés notamment de la nouvelle recrue sénégalaise Dion Lopy. Aouar n'aura pas tardé à donner raison à son entraîneur. Alors qu'Al-Ittihad menait déjà 2-0, l'ancien joueur de l'AS Roma a participé à la fête en inscrivant le troisième but à la 54e minute.

Sur une offensive bien construite, le latéral gauche Fares Abdi a adressé un centre dévié de la tête par le défenseur serbe Jan-Carlo Simic. Le ballon est alors arrivé dans les pieds d'Aouar, idéalement placé devant le but. Le milieu algérien n'a eu qu'à conclure face au gardien adverse pour porter le score à 3-0. Avec cette victoire nette (4-1), Al-Ittihad signe des débuts convaincants dans cette nouvelle saison et poursuit son objectif de qualification pour la phase de championnat de la Ligue des champions asiatique.

De son côté, Aouar lance idéalement sa saison et envoie un premier signal fort à son nouvel entraîneur. Le Fennec entend bien s'imposer dans les plans de Jens Wissing et confirmer son statut d'atout offensif majeur de la formation saoudienne.

TRANSFERT DE FARÈS GHEDJEMIS Frosinone exige 20 millions d'euros

Auteur d'une saison remarquable en Italie, l'international algérien Farès Ghedjemis suscite la convoitise de plusieurs clubs européens. Face à cet intérêt grandissant, la direction de Frosinone aurait revu ses prétentions financières à la hausse et fixé le prix de départ de son ailier de 23 ans à 20 millions d'euros minimum. Considéré comme l'un des grands artisans de la remontée de Frosinone en Serie A, Ghedjemis est devenu l'une des attractions majeures de ce mercato estival. L'attaquant

algérien a réalisé un exercice particulièrement abouti, avec 15 buts et 3 passes décisives en 37 rencontres, des performances qui lui ont notamment permis d'être désigné meilleur joueur de la saison en Serie B. Ses prestations n'ont pas tardé à attirer l'attention de plusieurs clubs européens. Des propositions concrètes seraient déjà arrivées sur le bureau des dirigeants italiens, qui se montrent pour l'instant particulièrement fermes concernant leur joueur.

L'AS Monaco aurait ainsi tenté une

approche avec une offre de 7 millions d'euros, assortie de 2 millions d'euros de bonus, tandis que les deux géants écossais, le Celtic et les Glasgow Rangers, auraient chacun formulé une proposition avoisinant les 10 millions d'euros. Toutes ces tentatives auraient toutefois été repoussées par Frosinone. Désireux de conserver son joyau ou, à défaut, de maximiser sa future vente, le club italien aurait fait savoir aux différents prétendants qu'aucune négociation ne serait ouverte en dessous du seuil des 20

millions d'euros.

Cette position particulièrement ferme aurait déjà refroidi plusieurs prétendants. Les Rangers auraient notamment décidé de mettre temporairement leur offensive en attente, dans l'attente d'une éventuelle évolution de la situation. Reste désormais à savoir si un club sera disposé à répondre aux exigences de Frosinone. Avec une telle cote sur le marché, Ghedjemis pourrait en tout cas être au centre d'une bataille importante dans les prochaines semaines.

NEWCASTLE

Belghali dans le viseur

Rafik Belghali voit son nom prendre de plus en plus d'ampleur sur le marché des transferts. Alors que plusieurs cadors de Serie A suivent déjà de près la situation du latéral algérien, un nouveau prétendant particulièrement prestigieux aurait fait son apparition. Newcastle serait désormais intéressé par le profil du joueur de l'Hellas Vérone. À 24 ans, Belghali suscite un intérêt grandissant après avoir attiré l'attention de plusieurs clubs italiens. L'Inter Milan et l'AS Roma auraient déjà avancé leurs pions pour le défenseur, tandis que la Juventus, Naples et la Fiorentina surveilleraient également son évolution. L'arrivée de Newcastle dans ce dossier pourrait toutefois considérablement changer la donne. Le club anglais apprécierait le profil du latéral algérien et pourrait prochainement passer à l'action. Une offensive qui aurait de quoi faire réfléchir l'Hellas Vérone, puisque la concurrence entre formations italiennes et anglaises pourrait rapidement faire grimper les exigences financières du club italien. La valeur de Belghali serait actuellement estimée à environ 12 millions d'euros, auxquels pourraient s'ajouter plusieurs bonus. En cas de véritable bataille entre les différents prétendants, l'opération pourrait ainsi atteindre les 15 millions d'euros. Pour le joueur, un éventuel transfert à Newcastle représenterait surtout un changement de dimension. Passer du football italien à la Premier League constituerait une étape importante dans sa carrière, avec l'opportunité de se mesurer chaque semaine à l'un des championnats les plus compétitifs d'Europe. Reste désormais à savoir si Newcastle décidera de concrétiser son intérêt. Avec l'Inter, la Roma, la Juventus, Naples et la Fiorentina déjà sur les rangs, le dossier Belghali pourrait en tout cas rapidement devenir l'un des feuilletons à suivre de ce mercato.

OM

Amine Gouiri décide de rester



Alors que l'Olympique de Marseille connaît un été mouvementé sur le marché des transferts, Amine Gouiri semble avoir une idée bien précise concernant son avenir. Malgré les intérêts dont il fait l'objet et les incertitudes qui entourent l'effectif marseillais, l'attaquant algérien souhaiterait poursuivre son aventure sur la Canebière cette saison. Arrivé à Marseille avec de grandes ambitions, Gouiri ne serait pas favorable à un départ cet été. Selon La Minute OM, compte tenu de sa situation, l'international algérien se sentirait bien au sein de l'OM et souhaiterait notamment continuer à progresser dans le nouveau projet mis en place par Bruno Genesio. À 26 ans, l'attaquant voudrait ainsi profiter de la préparation pour convaincre son nouvel entraîneur et s'imposer durablement dans le secteur offensif. Cette volonté intervient alors que son avenir avait

récemment suscité plusieurs interrogations. Interrogé ces dernières semaines, Gouiri s'était montré prudent, rappelant simplement qu'il était toujours sous contrat avec l'OM et concentré sur sa préparation. Son discours prend désormais une autre dimension, avec une volonté affichée de rester et de poursuivre son parcours à Marseille. Le marché reste toutefois attentif à sa situation. Le FC Séville s'était notamment renseigné sur l'ancien Niçois afin d'évaluer les

conditions d'un éventuel transfert. Mais le club espagnol aurait rapidement été refroidi par les exigences marseillaises. L'OM aurait fixé le prix de son attaquant autour de 30 millions d'euros, un montant qui aurait poussé les Andalous à ne pas aller plus loin. D'autres formations, notamment en Italie, surveilleraient également le dossier. Naples, l'AC Milan ou encore Côme auraient manifesté un intérêt pour le profil de Gouiri, sans toutefois qu'une offre concrète ne soit arrivée sur la table.

Mais pour l'heure, la tendance est claire : l'Algérien veut rester à Marseille. Sous contrat avec l'OM jusqu'en 2029 et auteur de huit buts et trois passes décisives en 22 rencontres de Ligue 1 la saison passée, Gouiri entend désormais tourner la page des spéculations et se concentrer pleinement sur une nouvelle saison sous les couleurs olympiennes.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

Horizontalement

1- On ne lui pardonne pas la faute des autres.
2- Due à Pindare - Orifice - Personnel. 3- Se rapporte à une classe de vertébrés aériens. 4- Restent après coup - Pour ici. 5- Sont sorties après le spectacle - Juge d'Israël. 6- Chef de tribu - 40 ares et demi en Angleterre. 7- D'un auxiliaire - Incursion rapide chez l'adversaire. 8- Au-dessus de nos têtes - Étroite.
9- Ils préféreraient la langue d'oc. 10- Eut de fréquentes irrptions - Le roturier le payait à son seigneur.

Verticalement

1- Arme de l'étrangleur. 2- On pouvait y entendre poètes et musiciens - N'est pas également favorable à tous. 3- Évitez de la compromettre si vous tenez à votre popularité. 4- Dangereux s'ils sont bien ajustés - Importuna vivement. 5- Auxquelles on a ôté le superflu. 6- Inviter à repasser ! - Remplace le pont.
7- Sur le volet ils sont les meilleurs - Erre. 8- Fais le cerf - Frère aîné de Moïse. 9- Masse arrondie de cellules sécrétrices. 10- Avoir des rapports de similitude. 11- Elle est en douze chants - Direction.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Tourne-broche Tournebroche Tournebroch Tournnebroche	Visioneuse Vizionneuse Visionneuze Visionneuse
Laceration Lacération Lacération Lassération	Phréatique Fréatique Phréatic Phréattique

Les mots fléchés

COMMEN- CEMENTS HABILLÉ	↓	ÉLÉPHANT DE DISNEY PLUIE DILUVIENNE	↓	SANS HÉSITER	↓	DURE AU TOUCHER MATIÈRE D'ALLIANCE	↓	GÉMIT (SE) HISSÉ	↓	ABDOMEN IL SOIGNE LES CARIES	↓	SAINT ABRÉGÉ
→		↓		TRANCHES FARCIES INSTRUMENT À CORDES	→	↓		↓				↓
PILONNAGE COIFFURE ORIENTALE	→			↓								
→						NARINE DE BALEINE CERTAINE	→					CONSIDÉRÉS
BOÎTES À AUMÔNES ENZYME	→					↓	FAIT ÉRUPTION BOUGON- NEMENT	→				↓
→			IL SE LÈVE CHAQUE MATIN CHEVALIER AMBIGU	→			↓	QUI EST À TOI TITRE DE NOBLESSE	→			
JEU PUBLIC DU HASARD	→	PRÉFIXE DE NOUVEAUTÉ QUI SAVENT TOUS	↓		VÊTEMENTS DE MAGISTRATS DODUS	→		↓			BIEN SIGNIFICA- TIFS	
→		↓		DÉRANGEA MOUSSEU- SES	→	↓			BOULOT DE FACTEUR MOT DE LIAISON	→	↓	
GARNIR D'EXPLOSIFS PREMIÈRE PAGE	→			↓		ENGEN- DRÉES AU REVOIR ITALIEN	→		↓			
→			CELLULE ÉTROITE CRIBLÉ	→		↓				MARCHE DIEU SOLAIRE	→	
CHIMÈRE RELIGION DES MUSULMANS	→		↓						DÉSERT CAILLOU- TEUX BRUXELLOIS	→	↓	
→						12 MOIS POUR MOI	→		VILLE DE SUISSE TOUT PRÈS	→	↓	
RÉCEPTION OFFICIELLE MARQUE DE DÉDAIN	→					↓			↓		CHAMPION ÉQUIPA DES TROUPES	→
→			IMPAYÉ ASSASSINES	→		SCINTILLE- MENT AMI DE DAGOBERT	→				↓	RÉCIPIENT À ANSE
SAISONS CHAUDS NATIONS UNIES	→		↓			EXPATRIÉS BOUQUINES	→					↓
→				PERSON- NEL FÉMININ APPARU	→	↓			TOUCHÉE PERSONNEL	→		
CONTRAC- TIONS NERVEUSES CROCHET DE BOUCHER	→		↓						↓	PERROQUET COLORÉ	→	
→					BEAUX PAYSAGES	→					APPRIS	→

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Fleuve de l'est algérien

ANTHRACITE	KETCHUP	PYXIDE
BUCAREST	KILO	QUARTZ
CAGEOT	KOHOL	RADJAH
CAGIBI	LAÏCISTE	RENTE
COHORTE	MARABOUT	RHUME
CRACK	MEETING	SAÏDA
DIRECTORAT	MODESTIE	SESSILE
DIVORCE	MYSTIFIER	STÉROÏDE
DRAGON	NASEAU	SULFURER
ESSE	NEURINOME	TALON
ETAMINE	NUIT	TÉGUMENT
ETYMOLOGIE	OBÉLISQUE	UPPERCUT
FÉODAL	OBOLE	UTOPIE
FIGUE	ONCOTIQUE	VANTARDISE
FLEURON	ORTEIL	VARICE
GLYCOSURIE	OUBANGUI	VIEUX
GUELMA	PAVLOV	ZOOTECNIE
JAKARTA	PISTON	
JAPON	POLYGAME	
JONQUE	PRESTO	

SOLUTIONS
DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT
DISSERTATIONS - ROTTERDAM - GI - RAI - ECARLATE - IRAS - PEINANT - ILES - AU - STRIE - LESES - AMENES - JE - EGEE - AS - UT - MINA - VIN - OSE - REVERIES - VIE - NO - ENNEMIS - OTITE - TRAFICS - RUSTRES - FIS - USES - RE - SE - TE - OS - PIEDESTAL - ON - NEO - RESIDE - GNOU - LU - AGIT - HEBERGE - SIENS.
VERTICALEMENT
TIRAILLEMENT - SONGE - SOIREE - IVOIRES - NB - EST - ASSENE - TUS - NOE - ETES - EGA- REES - PEUR - GRAC - ASE - IN - TRIO - TRAPU - EVENTREE - LE - CADRE - ISERE - DRU - TALISMAN - MASSEE - AIMANTES - VIF - ESSAI - TARN - OISIF - TIGE - INGENIEUSE - CITADIN - SI - TESTE - OSSELETS.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT
1- RENCONTRENT. 2- AMELIORA - AR. 3- COTIE - ICI. 4- CU - ESPRITS. 5- OVIN - SENE. 6- MONTS - GEMME. 7- MIE - EON - IS. 8- ORDO - BEAUX. 9- ISSU - INES. 10- ENTE - SALIRA.
VERTICALEMENT
1-RACCOMODE. 2- EMOUVOIR. 3- NET - INEDIT. 4- CLIENT - OSE. 5- OIES - SE. 6- NO - PS - OBUS. 7- TRIREGNE. 8- RACINE - AIL. 9- ITEM - UNI. 10- NA - MIXER. 11- TRI - LES - SA.

4x4

Trépanation - Ombrelle
Trombine - Vilipender

BIFFE-TOUT : DJAZIRA



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10

AKIM OMIRI, L'HUMOUR ENGAGÉ



Né au Havre en 1985, Akim Omiri est un humoriste, chroniqueur et vidéaste franco-algérien. Marqué dès l'enfance par le racisme et les discriminations, il raconte avoir appris à devoir être «deux fois plus irréprochable» pour être accepté. Ancien vice-champion universitaire de boxe, il s'installe à Paris en 2007 et se lance dans le stand-up. Ses spectacles abordent sans détour le racisme, l'immigration, l'identité, le féminisme et les dérives complotistes. Engagé pour la cause palestinienne, il s'est attiré l'hostilité de l'extrême droite. Avec plus de 183k vues, les internautes le saluent pour son franc-parler.

9/10

SACRIFIÉE PAR HOLLYWOOD, SOUTENUE PAR LE PUBLIC

L'actrice Melissa Barrera a été évincée de la saga «Scream» après avoir dénoncé la situation humanitaire à Gaza. Ce renvoi et sa mise sur liste noire à Hollywood ont déclenché une immense vague de soutien sur les réseaux sociaux. Avec plus de 172k vues, de nombreux internautes saluent son courage et son intégrité, la qualifiant d'héroïne des temps modernes pour avoir sacrifié sa carrière au nom de ses convictions. Les fans louent son humanité envers les victimes palestiniennes et son refus de se taire face à la pression de l'industrie. Son audace a d'ailleurs poussé Jenna Ortega à quitter la franchise par solidarité.

8/10 CR7 S'EST MARIÉ



Cristiano Ronaldo et Georgina Rodriguez auraient officialisé leur mariage après près de dix ans de relation. Le couple, qui a deux filles, Alana et Bella Esmeralda, forme avec les trois autres enfants du footballeur une famille recomposée. L'annonce serait restée discrète avant d'être confirmée par des proches. Cette union marque une nouvelle étape importante dans la vie privée de la star portugaise et de sa compagne, très suivie par leurs millions de fans. Avec plus de 154k vues, les fans se réjouissent majoritairement pour le couple et adressent leurs félicitations aux jeunes mariés.



7/10

SLIMANI INVITÉ PAR DJ SNAKE !

Islam Slimani a enflammé la scène de DJ Snake aux Plages Électroniques à Cannes. Le producteur mondial a honoré le buteur historique des Fennecs, le qualifiant de «légende» sous les chants «One, two, three, viva l'Algérie!». Avec plus de 130k vues sur le web, les internautes exultent. Beaucoup saluent une «fierté nationale» et une complicité unique entre deux figures majeures de la culture et du sport algériens.



6/10

TRÔNE D'IRONIE

La Maison Blanche suscite les moqueries après la diffusion d'une vidéo parodique de la saga «Game of Thrones» pour célébrer des rénovations à Washington. Le clip, qui s'achève sur le Bureau ovale transformé en Trône de fer, utilise le célèbre thème musical de la série. Or, cette mélodie iconique a été composée par Ramin Djawadi, un artiste d'origine iranienne. Les internautes ont immédiatement raillé cette communication alors que les États-Unis affrontent l'Iran. Avec plus de 88k réactions, le public dénonce un contresens géopolitique ridicule.

5/10

TRISOMIE : SCANDALE EN LIBYE

L'interdiction de baignade infligée au petit Soufiane, un enfant atteint de trisomie 21, suscite une immense indignation en Libye. Alors qu'il s'apprêtait à nager dans un complexe touristique à Shahhat, le personnel l'a exclu sous prétexte que sa présence allait «effrayer les autres». Face au tollé général et au message poignant du père sur Internet, la réaction des autorités a été immédiate. La Garde municipale a arrêté l'employé et convoqué le propriétaire en justice. Cet élan de solidarité montre une volonté ferme de rejeter la discrimination envers les personnes porteuses de handicap. Des publications sur le sujet ont accumulé plus de 13k réactions.

4/10

COUP DE FORCE, COUP DE FILET

Trois suspects, dont un mineur, ont été arrêtés après la plainte d'une personne âgée non-voyante, qui affirme avoir été agressée à son domicile après l'intrusion d'un groupe d'individus. Elle a également dénoncé une tentative d'assassinat ainsi que le vol de plus de 51 millions de centimes et de bijoux. Les objets dérobés ont été récupérés. La gravité des accusations justifie une enquête approfondie. Avec plus de 7k vues, les réactions sont marquées par l'indignation face à la vulnérabilité de la victime et par des appels à une justice ferme.

3/10

LA PEINTURE DEVIENT LINCEUL

Un tragique fait divers illustrerait la dérive mortelle du fanatisme footballistique à Alger. Ahmed Louma, un jeune supporter du CR Belouizdad âgé de 19 ans, aurait perdu la vie à El Madania. Selon des faits relayés par des pages locales, une violente rixe aurait éclaté entre groupes d'ultras rivaux. Le motif de la discorde serait la réalisation de fresques murales et de tags partisans dans le quartier. La dispute aurait ensuite basculé dans l'horreur lorsqu'un coup d'arme blanche aurait touché la victime à la cuisse. Cet acte fatal relance le débat sur la violence urbaine liée au sport. Avec plus de 4 700 réactions, la majorité des internautes dénonce une jeunesse sacrifiée pour des futilités et réclame des sanctions exemplaires contre l'extrémisme des ultras. Ce drame révèle comment des symboles d'appartenance visuelle (les tags) se transforment en frontières territoriales mortelles, exacerbées par un manque d'encadrement social des passions sportives.

2/10

BOUGHERABA EN JAUNE ET VERT

Le comédien d'origine algérienne Redouane Bougheraba s'est affiché récemment avec fierté avec un maillot de la JS Kabylie, témoignant de son attachement à ses origines algériennes et de son affection pour le club kabyle, clubs le plus titré d'Algérie. Plus de 850 internautes ont réagi sur les images. Une apparition largement appréciée par les supporters, qui saluent l'attachement de l'humoriste à ses racines et son soutien à la JS Kabylie.



1/10

DE «BEATLES» À BATAILLES 2 MONDES, UNE MÊME ÉPOQUE

«À l'époque des Beatles, dans les années 1960, alors que la France menait la guerre en Algérie, les Français massacraient des Algériens», rappelle l'ancien député britannique Georges Galloway. Selon lui, «personne ne parle aujourd'hui de la lutte algérienne pour la libération», une lutte au cours de laquelle l'Algérie a perdu «un million de martyrs». Il qualifie cette guerre d'indépendance de «l'une des luttes les plus héroïques de tous les temps», immortalisée notamment par le film de Gillo Pontecorvo, «La Bataille d'Alger». Avec plus de 94k vues, nombreux sont ceux qui saluent ce clin d'œil à l'histoire algérienne, tout en lui rappelant que le bilan communément avancé en Algérie est de plus d'un million et demi de martyrs, certains regrettant qu'à l'époque où les peuples dansaient sur les Beatles, «les Algériens, eux, luttèrent et moururent pour leur liberté».

TRAFIC INTERNATIONAL DE STUPÉFIANTS VERS L'EUROPE

DES AGENTS DE SÉCURITÉ ET DES DOUANES MAROCAINS IMPLIQUÉS

Une affaire portant sur le passage d'une importante cargaison de cannabis par le poste-frontière de Bab Sebta a révélé l'implication de responsables et d'agents marocains de la sécurité et des douanes dans un réseau criminel lié au trafic international de stupéfiants vers l'Europe.

Cette nouvelle affaire met en lumière l'infiltration des réseaux de criminalité organisée au sein d'appareils censés être en première ligne dans la lutte contre ces activités et la protection des frontières. Selon des sources médiatiques, les responsables concernés font face à de graves accusations liées notamment à l'abus d'influence et à l'entente en vue de commettre des actes contraires à la loi, ainsi qu'à des infractions prévues par la législation relative aux stupéfiants et aux douanes. Le dossier concerne au total 16 personnes, dont des responsables et des agents des services de sécurité et des douanes. La gravité de cette affaire tient notamment à la nature de l'opération, une cargaison de plus d'une demi-tonne de cannabis ayant réussi à franchir un point de contrôle marocain en direction de la ville espagnole de Ceuta. Le quotidien espagnol «El Faro de Ceuta» avait indiqué que la cargaison pesait près de 600 kg de cannabis et que le véhicule qui la transportait avait réussi à franchir le côté marocain avec la complicité de responsables, avant que les autorités espagnoles n'interviennent et ne découvrent la drogue après vérification des documents du véhicule. Ces éléments montrent que l'opération ne se limitait pas à l'activité de trafiquants opérant en dehors des institutions de l'Etat, mais qu'elle impliquait également des responsables et des agents des services de sécurité et des douanes. La participation de responsables



relevant d'organismes censés lutter contre le trafic constitue, à cet égard, l'élément le plus préoccupant de cette affaire. La présence d'agents de la sécurité et des douanes dans un dossier lié au passage d'une importante cargaison de drogue vers l'Europe révèle, selon les éléments rapportés par les médias marocains et espagnols, la capacité des réseaux de criminalité organisée à atteindre des positions sensibles au sein du dispositif de contrôle.

NOUVELLE AFFAIRE «ESCOBAR DU SAHARA»

La portée de cette affaire ne se limite pas au poste de Bab Sebta, du côté marocain. La nature et le volume de la cargaison mon-

trent qu'il s'agit d'une activité menée par un réseau aux ramifications transfrontalières, nécessitant des moyens de transport, une coordination ainsi que la sécurisation des itinéraires de passage. Toute intervention de l'intérieur des dispositifs de contrôle, lorsqu'elle est établie, confère ainsi à ces réseaux une capacité accrue à franchir les frontières et à atteindre le territoire européen. Cette affaire intervient alors que le système du Makhzen cherche à présenter ses services de sécurité comme un partenaire essentiel de l'Europe dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Toutefois, la multiplication des affaires dans lesquelles des fonctionnaires ou des agents de la sécurité et

des douanes apparaissent dans des dossiers liés aux stupéfiants et au trafic met en évidence un décalage entre le discours officiel et les faits révélés par les procédures judiciaires. L'affaire de Bab Sebta n'est pas la seule à avoir suscité, ces dernières années, des interrogations sur les liens entre les réseaux de trafic de drogue et certains cercles d'influence au Maroc. L'affaire dite de «l'Escobar du Sahara» avait notamment impliqué des personnalités politiques, des hommes d'affaires et des responsables, dans des affaires liées notamment au trafic international de stupéfiants et à la corruption. Dans une autre affaire, la découverte d'un tunnel de trafic de drogue reliant le Maroc à Ceuta avait révélé l'activité d'un réseau de trafic transfrontalier et suscité des interrogations, au cours des investigations, sur l'existence éventuelle de complicités ou de facilités accordées par certains services chargés du contrôle. Ces affaires viennent s'ajouter à d'autres faits enregistrés au Maroc ces dernières années, dans lesquels des fonctionnaires ou des agents des services de sécurité et des douanes sont apparus dans des dossiers liés aux stupéfiants et au trafic. Ainsi, l'affaire de la cargaison de près de 600 kg de cannabis dépasse le cadre d'une simple opération de trafic pour mettre en évidence un problème plus préoccupant, à savoir l'infiltration des réseaux de criminalité organisée dans l'environnement des appareils de l'Etat marocain.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

4 éléments de soutien arrêtés



Quatre éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés dans différentes opérations à travers le territoire national, menées par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période allant du 5 au 11 août en cours, a indiqué hier, un bilan opérationnel de l'ANP. «Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période allant du 5 au 11 août

2026, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», précise la même source. Dans le cadre de la lutte antiterroriste et «grâce aux efforts des unités de l'Armée nationale populaire, des détachements de l'ANP ont arrêté 4 éléments de soutien aux groupes terroristes, dans différentes opérations à travers le territoire national», ajoute le bilan. Dans le cadre de la lutte

contre la criminalité organisée et «en continuité des efforts déployés afin de contrer le fléau du trafic de drogue dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont interpellé, en coordination avec les différents services de sécurité, 49 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 4 quintaux et 20 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 88 kilogrammes de cocaïne et 3.813.812 comprimés psychotropes ont été saisis, et ce, lors d'opéra-

tions exécutées à travers les Régions militaires». A Tamarrasset, Bordj Badji Mokhtar, Illizi et In Guezam, «des détachements de l'ANP ont arrêté 512 individus et saisi 25 véhicules, 298 groupes électrogènes, 125 marteaux-piqueurs et des quantités de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que des équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite». «De même, 7 autres individus ont été appréhendés et un pistolet 1 automatique, 6 fusils de chasse, 14.838 litres de carburant et 21 q de tabacs ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes». Par ailleurs, «les garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 132 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 574 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», conclut le bilan opérationnel de l'ANP.

JOURNALISTE ET DRAMATURGE

Sid-Ahmed Sahla n'est plus

Le journaliste et dramaturge Sid-Ahmed Sahla est décédé, hier matin, à Oran, à l'âge de 74 ans, des suites d'une maladie, laissant derrière lui une riche carrière dans les domaines du journalisme et du théâtre, ainsi qu'une contribution remarquable à l'écriture dramatique et à la préservation de la mémoire. Le défunt comptait parmi les personnalités ayant conjugué journalisme et écriture théâtrale. Diplômé en économie et en sociologie, il avait également exercé dans l'enseignement en République d'Italie, où il avait obtenu un diplôme en théâtre. Le défunt avait aussi enseigné à l'université durant les années 1980, avant de rejoindre le journal «La Voix de l'Oranie», où il a exercé pendant plus de 15 ans dans le métier du journalisme, tout en poursuivant son activité d'écriture théâtrale, qui a constamment accompagné son parcours artistique. Sid-Ahmed Sahla est l'auteur de plusieurs œuvres théâtrales, notamment «Aya Abdelkader... La poussière ne peut pas cacher la montagne», «La perte du nom», «Le quartier hanté» et «La prison de Kodiah s'est effondrée». Ces œuvres ont été présentées sur les scènes du Théâtre national algérien, du Théâtre régional d'Oran et de plusieurs théâtres régionaux à travers le pays. Ses œuvres ont également participé aux compétitions du Festival national du théâtre professionnel, confirmant ainsi sa présence sur la scène théâtrale nationale, parallèlement à sa contribution à une écriture puisant dans la mémoire, l'histoire et l'humain. En 2025, le défunt avait signé la pièce «Dik Ellila» (Cette nuit-là), qui s'inscrivait, avec ses précédentes œuvres, dans un projet artistique fondé sur la récupération de la mémoire et la documentation de certains aspects de l'expérience humaine et sociale. La disparition de Sid-Ahmed Sahla constitue une perte pour le journalisme et le théâtre algériens, après un parcours au cours duquel il a concilié travail journalistique, recherche et écriture théâtrale, laissant plusieurs textes et œuvres qui s'inscrivent dans la mémoire culturelle et artistique nationale. La dépouille du défunt a été inhumée hier dans sa ville natale, Mascara. En cette douloureuse circonstance, le directeur général de l'agence Algérie-Presse Service (APS), Samir Gaïd, présente ses sincères condoléances et ses sentiments de compassion à la famille du défunt, priant Dieu Tout-Puissant de lui accorder Sa sainte miséricorde, de l'accueillir en Son vaste paradis et de prêter à ses proches patience et réconfort.